

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue bimensuelle paraissant le 10 et le 25

ABONNEMENTS

UN AN	
France	20.00
Pour les Ligeurs	15.00
Etranger	25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII^e

TÉL. FLEURUS 02-02

Directeur: Henri GUERNUT

PRIX DU NUMÉRO

1 fr.

Les Abonnements partent
du 1^{er} de chaque trimestre.

SOMMAIRE

LA QUESTION SYRIENNE

Edmond BESNARD

LA PAIX AU MAROC

LES METHODES PARLEMENTAIRES ET

LE PROBLÈME FINANCIER

Roger PICARD

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

TARIF DE LA PUBLICITE COMMERCIALE

LE PRIX DE LA LIGNE EST DE 4 FRANCS.
Par contrat, et en lignes à prendre dans douze mois, il est fait remise aux annonceurs de :

5 0/0 POUR 250 LIGNES ;
15 0/0 POUR 500 LIGNES ;
35 0/0 POUR 1000 LIGNES ;

La publicité se compte à la ligne de sept points typographiques sur dix-huit.

Les ordres de publicité, textes ou clichés, doivent être remis les 1er et 15 de chaque mois. Ils doivent être adressés au directeur de la PUBLICITE LUCRATIVE ET RAISONNEE, 14, rue du Delta, Paris (9^e). Téléphone : Trudaine 19-19.

Les clichés et la composition sont à la charge des annonceurs. Les factures sont présentées par la poste après les insertions.

J. JALLAGUIER, VINS

R. C. NIMES 2023 (GARD)

Livre fco gare de port et de droits gare destinataire, fût perdu, 16 litres délicieux vin blanc doux grenache, pr prix de 125 fr. Echantillon 1 fr. 50. Vins rouges et blancs. Renseignements sur demande.

"SELFIOR", reliure automatique POUR COLLECTION ANNUELLE DES "CAHIERS"



Le SELFIOR, qui se fait en tous formats, ainsi que sur la SELF-RELIURE extensible, s'adaptant automatiquement sur des livres brochés de toute épaisseur et de tout format.

Nous pouvons fournir à nos lecteurs contre envoi de 8 fr., plus 1 fr. 50 de port pour la France et 2 fr. 50 pour l'Etranger, un SELFIOR leur permettant de relier une collection annuelle des "CAHIERS", soit en fin d'année, soit en cours d'abonnement.

Les lecteurs peuvent recevoir tous renseignements sur des livres brochés de toute épaisseur et de tout format.

EN VENTE :

Histoire Sommaire de L'Affaire Dreyfus

Par M. Th. REINACH

1 Volume : 6 francs

En vente aux bureaux de la Ligue et dans les Librairies
(6 fr. 45 par la poste)

Voulez-vous recevoir notre revue **GRATUITEMENT** pendant toute l'année prochaine ?
Adressez-nous, avant le 31 décembre, cinq **nouveaux** abonnements.

Situation Mensuelle

Sections installées.

- 1^{er} avril 1926. — Saint-Michel (Drôme), président : M. TABARIN, propriétaire.
1^{er} avril 1926. — Barcelonnette (Basses-Alpes), président : M. Frédéric MASSOT, cafetier.
1^{er} avril 1926. — Noyales (Aisne), président : M. DECAUX, à Macquigny.
1^{er} avril 1926. — Wassigny (Aisne), président : M. J. DELGRANGE, agent-voyer.
1^{er} avril 1926. — Genes (M-et-L.), président : M. FORESTIER, maire de Trèves-Cunaut.
1^{er} avril 1926. — Graveson (Bouches-du-Rhône), président : M. P. TEMPIER.
2 avril 1926. — Cluny (Saône-et-Loire), président : M. Marius DELOIRE, directeur de l'Ecole pratique.
2 avril 1926. — Villars-de-Lans (Isère), président : M. BONNET, négociant.
2 avril 1926. — Eysines (Gironde), président : M. Maurice LALUMIERE.
3 avril 1926. — Saint-Ouen-l'Aumône (Seine-et-Oise), président : M. WAGNER, 30, rue de Paris.
7 avril 1926. — Mugron (Landes), président : M. CAZELS, instituteur en retraite.
7 avril 1926. — Laredorte (Aude), président : M. BOURDEL, négociant en vins.
7 avril 1926. — Safi (Maroc), président M. Le GOULARD, instituteur.
7 avril 1926. — Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir), président : M. BENOIST, à Bouigny, par Houdan.
7 avril 1926. — Houliette (Charente), président : M. BARRITAUD, instituteur.
7 avril 1926. — La Garenne-Colombes (Seine), président : M. AUARAD, 41, rue Jules-Ferry.
9 avril 1926. — Marsilargues (Hérault), président : M. WALTER, chemin des Dames.
9 avril 1926. — Saint-Hippolyte (Pyrénées-Orientales), président : M. GUYER, propriétaire.
12 avril 1926. — Cartignies (Nord), président : M. Auguste BARNET, maire.
14 avril 1926. — Omont (Ardennes), président : M. E. TOUPET, maire à Poix-Terron.
14 avril 1926. — Saint-Maurice (Doubs), président : M. Charles PÉTROUIN.
14 avril 1926. — Frévent (Pas-de-Calais), président : M. LAMBRV, rue d'Hesdin.
14 avril 1926. — Corbie (Somme), président : M. PRÉGAUDIN, adjoint au maire.
16 avril 1926. — Hesdin (Pas-de-Calais), président : M. Joseph COURTEIX, contrôleur des C.D., place Garbé.
16 avril 1926. — Ugine (Savoie), président : M. Paul ROCCA, receveur des P. T. T.
17 avril 1926. — Cusset (Allier), président : M. MABET, 23, rue Carnot.
20 avril 1926. — Ligny-en-Barrois (Meuse), président : M. MONEL, adjoint au maire.
20 avril 1926. — Dives-sur-Mer (Calvados), président : M. LÉGRIS, avenue Gorgeu.
21 avril 1926. — Aslonnes (Vienne), président : M. ROUSSEAU, maire.
21 avril 1926. — Saint-Mihiel (Meuse), président : M. RAUGER, directeur d'école.
22 avril 1926. — Pont-en-Royans (Isère), président : M. BOULET, ancien receveur des C. I.
22 avril 1926. — Saint-Bonnet-Chapeauroux (Lozère), président : M. FABRE, mécanicien, à Chapeauroux.
23 avril 1926. — Chalons-sur-Saône (Saône-et-Loire), président : M. LOUGNOT, 59, rue du Champ-Gaillard.
24 avril 1926. — Barsac (Gironde), président : M. Jean BARNADET, agent-voyer.
27 avril 1926. — Anneyron (Drôme), président : M. E. DURAND, maire.
27 avril 1926. — Jougue (Doubs), président : M. ROBE, maire.
27 avril 1926. — Sommepey (Marne), président : M. BRULOT, propriétaire.
30 avril 1926. — Sauxillanges (Puy-de-Dôme), président : M. MAZET, docteur en médecine.
30 avril 1926. — Routhé (Vienne), président : M. MINAULT.
30 avril 1926. — Tébéssa (Constantine), président : M. GOMBOTTI, greffier.
30 avril 1926. — Nioul-sur-Mer (Charente-Inférieure), président : M. BRUNET, cultivateur.

**Démocrates, adhérez à
la Ligue des Droits de l'homme**

LA QUESTION SYRIENNE

Par M. Edmond BESNARD, membre du Comité Central

Si je reprends une question qu'à deux reprises déjà j'ai traitée ici-même, c'est qu'un séjour de six semaines en Syrie vient de me permettre de vérifier l'opinion que je m'étais formée d'après la lecture des journaux et le peu de connaissance que j'avais des milieux syriens et de constater que la question est grave, beaucoup plus grave et plus difficile à résoudre qu'on ne le pense généralement en France.

Est-il besoin de dire que je me suis efforcé de l'examiner dans l'esprit le plus objectif ? J'ai voulu me débarrasser de tous préjugés de race, de religion, de parti politique ; je dois avouer pourtant que ce n'était pas seulement un citoyen de l'humanité qui essayait de se faire juge équitable de la situation, mais un citoyen français qu'affectaient profondément les accusations portées contre ses compatriotes, l'exposé des erreurs, des fautes commises par ceux qui, depuis sept ans, ont agi en Syrie au nom de la République française. Aveu qui paraîtra naïf peut-être à certains esprits forts, dégagés de tout sentimentalisme patriotique, mais qui, j'en suis sûr, n'étonnera pas mes amis de Syrie et qui sera compris de ceux mêmes qui, là-bas, portent, à l'heure actuelle contre nous les jugements les plus sévères et peut-être ont perdu confiance en une nation dans l'histoire de laquelle ils avaient cru trouver la garantie de succès pour leurs plus légitimes aspirations.

Je me suis souvent entretenu avec des compatriotes, militaires et civils, fonctionnaires ou Français établis depuis longtemps dans le pays. J'ai entendu les plaintes de Syriens avec lesquels j'entretiens depuis de longues années des relations d'amitié ; j'ai recueilli les opinions de personnalités appartenant à toutes les confessions, et particulièrement à la religion musulmane. J'ai fait, je crois, la part de l'exagération et de la passion politique, la part aussi des ambitions déçues, des griefs d'ordre personnel, des rancunes et des excitations venues de l'extérieur et dont trop souvent les agents de nos alliés se sont faits les instruments actifs et passionnés.

La pénurie d'informations. — C'est un fait souvent signalé que l'opinion publique française reste en général indifférente aux événements de la politique extérieure ; elle ne s'est intéressée aux événements de Syrie que dans les moments de crise, lorsque certains partis politiques trouvaient avantage à utiliser tel ou tel événement pour accabler le gouvernement ou exciter les passions populaires contre des personnalités qui déplaisaient. En temps ordinaire, les dépêches ne nous renseignent

pas ou nous renseignent mal, hâtivement, légèrement ; l'on peut dire, sans crainte d'exagérer, que le souci de faire connaître la vérité ne préoccupe guère les informateurs ; il s'agit le plus souvent pour eux de servir les intérêts d'un groupe ou d'un clan, de favoriser telle politique, fût-ce au détriment de l'intérêt général, de donner le change à une opinion qu'on méprise tout en s'en servant.

On accuse souvent, en Syrie et en France, le Quai d'Orsay d'avoir causé tout le mal en paralysant nos agents par des décisions que seule l'ignorance de la vraie situation pouvait inspirer. Je n'ai ni le goût ni les moyens de justifier le Quai d'Orsay ; mais il est juste de reconnaître que, pas plus que le public, il ne paraît renseigné exactement sur la situation. S'il est vrai que tout se fait là-bas en vue de l'effet à produire à Paris, il n'est pas moins vrai que, les informations dont dispose le Ministre des Affaires Etrangères ne répondent pas toujours à la réalité parce que certains ont quelquefois intérêt à la lui cacher.

Je n'en veux donner qu'un exemple. Au début de cette année, les dépêches ont annoncé que l'Etat d'Alep, réuni à celui de Damas par une décision du général Weygand, demandait sa séparation d'avec Damas. On en expliquait abondamment les raisons, on en tirait toutes sortes de conséquences sur la politique à suivre pour répondre aux vœux de la population, les adversaires de l'unité syrienne étaient dans la joie. Quelque temps après, les élections d'Alep donnaient une forte majorité aux partisans de l'unité ; on parut surpris du résultat, mais les rédacteurs du rapport officiel ne le furent pas, car ils savaient à quoi s'en tenir.

Un Français qui connaît bien le pays pour l'avoir souvent parcouru, à qui je demandais si vraiment les Alépinois réclamaient leur séparation, me répondait nettement : « Non, non. » Qui donc avait intérêt à tromper ainsi l'opinion et le Gouvernement ?

Depuis sept ans, ce qu'on a appelé pendant la guerre le « bourrage de crâne » est devenu trop souvent un système d'administration : si un incident vient à se produire qu'il n'est plus possible de dissimuler, on l'explique en accusant des influences dont on sait qu'elles flatteront les passions du moment et tiendront lieu de toute autre explication : le bolchevisme, sous ce rapport, a rendu de grands services et permis d'esquiver bien des responsabilités. Si on peut ainsi servir des intérêts particuliers, on ne sert ni ceux de la patrie, ni

ceux de la paix en dissimulant la vérité aux seuls Français ; on n'évite pas les réveils douloureux, on les rend seulement plus dangereux. L'élite de la population syrienne qui est instruite, très au courant de notre politique intérieure, ne comprend pas et s'indigne de notre aveuglement qu'elle croit volontaire. Je l'ai entendue plusieurs fois s'étonner qu'une Commission du Parlement français se soit chargée de rédiger le statut de la Syrie sans que les plus qualifiés de ses membres aient au moins pris la peine d'aller se renseigner sur place ; qui donc s'étonnerait de son étonnement ?

* * *

Le Général Sarrail. — Nous avons vu l'an passé ce que peut être une campagne de presse quand elle est dirigée contre un homme qui déplaît et que l'on veut abattre. Je n'ai pas l'intention de reprendre, dans cet article, une affaire que les haines de parti ont obscurcie de la manière la plus injuste et la plus cynique.

On avait été indulgent aux prédécesseurs du Général Sarrail ; on lui a été impitoyable ; on lui a reproché, non seulement les fautes que, comme tous les Hauts Commissaires, il avait pu commettre, mais on a voulu le rendre responsable de l'état d'esprit créé en Syrie par une politique néfaste qu'il avait pour mission de faire cesser, et il n'a trouvé, pour le défendre, alors que ses adversaires menaient contre lui une campagne enragée, que des républicains, hésitants parce que mal renseignés. L'histoire, et une histoire prochaine, espérons-le, portera sur les événements de 1925 un jugement que ne fausseront plus les passions politiques. Mais il convient tout de même de relever, dès maintenant, dans les « *Commentaires présentés par le représentant accrédité de la France sur les observations de la Commission des Mandats* » à la Société des Nations, le passage suivant, dont la Commission n'a pas été dupe, mais qui aura trompé plus d'un lecteur :

Mais un malentendu pourrait naître du passage du rapport dans lequel il est question de « causes profondes d'une agitation que les rapports relatifs aux exercices précédents n'avaient point mises en lumière ». Le silence des rapports précédents sur ce point s'explique par le fait qu'ils n'avaient pas d'agitation à signaler non plus que l'existence de raisons profondes qui auraient pu préparer et faire prévoir les événements de 1925.

On comprend qu'un responsable plaide les circonstances atténuantes, mais on admettra difficilement qu'il utilise son autorité temporaire de représentant de la France pour faire peser sur les épaules d'autrui tout le poids d'une responsabilité dont une grande part lui revient.

Il y a, dans cette affaire, d'autres exemples d'un parti-pris intolérable. Tout le monde sait que le Général Sarrail a été unanimement blâmé pour avoir, dans un moment grave, fait tirer quelques coups de canon sur un quartier de Damas, ce qui arrêta une insurrection menaçante et sauva la vie à des milliers de Damasains. Depuis son rappel, on a, à plusieurs reprises, tiré le canon sur Damas. Qui a protesté ? On lui a reproché d'avoir sus-

pendu des journaux qui prêchaient le mépris des pouvoirs publics. Depuis son rappel, d'autres journaux ont été suspendus ; qui donc a protesté ? Je ne discute même pas les mesures prises par l'autorité gouvernementale ; je signale seulement la différence d'attitude à l'égard de décisions ou de faits analogues.

Il est inutile d'insister. Ce qu'on a voulu atteindre, en France et ailleurs, dans la campagne contre le Général Sarrail, c'est la politique qu'il voulait pratiquer. Or, c'est la politique qui s'impose et s'imposera, toujours plus impérieusement, si on veut donner à la Syrie une paix durable. Les événements qui se sont succédé en Syrie depuis six mois le démontrent à tous les esprits impartiaux.

* * *

La situation en 1926. — J'ai lu quelque part une interview d'un parlementaire français qui, ayant voyagé récemment en Syrie, déclarait que la situation était moins mauvaise qu'on ne l'avait dit et qu'il avait été frappé de la sécurité des communications. Le moins qu'on puisse dire, c'est que M. le sénateur n'est pas difficile ou qu'il a eu beaucoup de chance.

La vérité, que pas un personnage officiel ne songera à contester, c'est que dans les premiers mois de 1926, l'insécurité régnait dans tout l'Etat de Damas et que l'inquiétude était dans tous les esprits. Plusieurs fois par semaine, la ligne de Beyrouth-Damas était coupée et la route de terre était à peu près interdite. A Damas, le centre de la ville était entouré d'un réseau de fils de fer barbelés et, à l'intérieur, des barrages interdisaient l'accès des quartiers dangereux.

La rébellion avait gagné tous les environs et pris le caractère d'une insurrection nationale ; la répression nécessaire nourrissait l'insurrection ; ceux que les journaux appelaient des « bandits » étaient regardés par beaucoup de Damasains comme des héros et salués, quand on les pendait, comme des martyrs de la patrie.

A la violence répondait la violence, la haine engendrait la haine ; nous étions dans un cercle infernal d'où on ne voyait comment sortir. Le prestige militaire français avait disparu ; emportés par une sorte de folie mystique, les rebelles s'imaginaient avoir raison de la force française et se livraient aux pires atrocités. Un sentiment dominait chez tous, même chez ceux qui ne combattait pas, la haine de la France.

Lorsque le Haut Commissaire demanda à des indigènes d'accepter le gouvernement de l'Etat de Syrie, tous se refusèrent parce qu'ils y auraient perdu toute autorité sur leurs compatriotes, et l'on en était réduit à pratiquer l'administration directe dont on sait pourtant tous les inconvénients.

Dans le reste du pays, règne un calme apparent, mais on y sent tout le monde frémissant ; les rivalités confessionnelles sont plus aiguës que jamais, le fossé qui sépare le christianisme et l'Islam se creuse de plus en plus. Toutes les mesures, même les plus généreuses, sont suspectes et leurs effets annulés en raison des arrière-pensées qu'on prête à leurs auteurs.

On a donné asile en certaines régions de la Syrie à quelques milliers de ces Arméniens, dont le sort est d'autant plus cruel que, n'ayant pas de patrie, ils se trouvent partout des étrangers. Les confessions non chrétiennes y voient une manœuvre contre l'islam, l'intention, en augmentant le nombre des chrétiens, de leur enlever la majorité et de leur refuser les satisfactions qu'elles réclament. Au moment où j'écris, les luttes religieuses se manifestent dans le Liban même et les journaux les moins suspects signalent le danger et réclament la répression des attentats dont la fréquence devient inquiétante.

Va-t-on dire que cette situation est due à la politique de Sarrail ? En accusera-t-on son successeur ? Il serait temps vraiment d'examiner sérieusement une situation sérieuse que nul n'a intérêt à voir s'aggraver.

Les causes de la situation. — Il est évident, pour toute personne de bonne foi, que si l'incendie s'est ainsi étendu, c'est qu'il couvait depuis longtemps. Il y a, en effet, à cette situation, des causes profondes qu'on s'est longtemps évertué à cacher, mais qui aujourd'hui paraissent difficiles à dissimuler.

Quand, au lendemain de la guerre, la France réclama de la Société des Nations le mandat sur la Syrie, c'est-à-dire la charge de guider le nouvel Etat, né de la dislocation de l'Empire ottoman, dans l'établissement d'un gouvernement indépendant, elle avait, je suppose, mesuré la grandeur de la tâche à entreprendre et la complexité des problèmes dont il lui fallait trouver la solution. Elle savait bien qu'il s'agissait d'un mandat, non d'une colonie ou d'un protectorat.

Est-il vrai, comme on me l'a plusieurs fois affirmé, qu'aucune instruction précise n'ait été donnée à ceux qui allaient agir en son nom et que, comme pendant la guerre, on s'en soit remis à ce fameux « système D » qui nous a coûté si cher ? J'ai peine à le croire, parce que cela eût été indigne de la France comme de la Syrie.

Il faut avouer, pourtant, que l'on est tenté de trouver dans cette absence de programme, l'explication de toutes ces mesures improvisées, mal étudiées, incohérentes qui caractérisent la première période de l'administration française en Syrie.

Un fait, en tous cas, est certain, c'est qu'on n'y appliqua jamais le mandat et que tout l'effort de nos agents consista à dissimuler sous un nom qu'on ne pouvait répudier la pratique de l'administration directe qui convenait mieux aux facultés et à l'intérêt de certains de nos fonctionnaires. On connaît les résultats de cette politique : multiplication des fonctions, dépenses excessives, gabegie effroyable qui, malgré les décisions du Parlement, n'a pas complètement disparu.

Les agents eussent-ils été toujours bien choisis, il n'en serait pas moins résulté de sérieux inconvénients de cette conception équivoque du rôle de la France. On sait trop aujourd'hui que beaucoup de choix furent malheureux et que des scandales éclatèrent qu'on put laisser ignorer à la métropole

mais dont les Syriens furent les témoins justement irrités. Les intérêts personnels parlaient plus haut chez ces administrateurs d'occasion que l'intérêt général, la grande préoccupation était de garder la bonne place quand on avait eu la chance d'en décrocher une, d'intriguer pour en obtenir une meilleure quand le sort vous avait mal partagé.

On n'oserait pas affirmer que cet état d'esprit a complètement disparu dans l'administration actuelle. On avouera, au surplus, que c'est peut-être trop exiger d'un homme qu'il retourne de lui-même à la situation médiocre qui l'attend ailleurs quand le hasard ou l'intrigue l'ont hissé à un poste de choix.

Ainsi, viciée dans son principe, inférieure par sa qualité, notre action en Syrie devait aboutir à ces résultats lamentables dont le moins douloureux n'est pas d'avoir fait perdre au peuple syrien le respect qu'il professait jadis pour l'intégrité, l'équité et la compétence des fonctionnaires français.

Tout cela, du reste, n'eût pas suffi à créer l'atmosphère hostile où les moindres incidents peuvent dégénérer en conflits violents, d'autant qu'en ces dernières années, des efforts heureux ont amélioré sérieusement la médiocre administration des premiers temps de l'occupation.

Dans ce pays de Syrie où toutes les confessions ont des adeptes, où les passions religieuses sont d'autant plus vives que la religion s'y confond avec la nationalité, il était nécessaire, si l'on voulait assurer la paix, et préparer le peuple syrien à l'exercice de l'indépendance, de se tenir au-dessus de toutes les questions confessionnelles et d'imposer à tous, quels qu'ils fussent, le respect de la loi égale pour tous. Il semblait que la France, libérale et laïque, était plus qualifiée que toute autre pour jouer ce rôle bienfaisant.

Mais la France, puissance mandataire, est en même temps puissance protectrice des catholiques. Les deux rôles sont contradictoires. Il semble que personne en haut lieu n'y ait pris garde et qu'on n'ait pas prévu les graves difficultés qu'allait rencontrer nos hauts-commissaires dans l'exercice de leur mandat.

La tradition a pesé sur leurs décisions et, leurs sympathies personnelles aidant, ils se sont attachés surtout à leur rôle de protecteurs des catholiques. Ils ont écouté avec complaisance ceux qui s'étaient arrogé la mission de parler au nom des catholiques. Très rapidement, les jésuites ont dominé, asservi la politique française.

Oh ! je sais qu'il n'est pas élégant de dénoncer les procédés des bons Pères, que le snobisme veut au contraire qu'on les admire même dans ce qu'ils ont de moins admirable. Il faut être un abominable « mangeur de curés » pour oser dénoncer les méfaits de la politique cléricale. Mais il s'agit de l'avenir de la France et de la démocratie, il s'agit de la paix et cela mérite peut-être qu'on ose dire tout haut ce que beaucoup de gens pensent tout bas. Au surplus, la laïcité n'est pas la caricature

que se plaisent à en faire les Jésuites et leurs amis ; l'esprit laïque n'est pas antireligieux, il veut seulement que les croyances restent affaire de conscience et qu'elles n'interviennent pas pour fausser les décisions de l'administration ou de la politique du gouvernement.

N'est-il pas insensé que la République française, démocratique et laïque, ayant à accomplir en Syrie une œuvre de démocratie et de laïcité, ait pris comme guides et comme collaborateurs les plus tenaces, les plus habiles et les plus puissants adversaires de la démocratie et de la laïcité ? La politique de l'autruche n'a jamais réussi à personne. Il vient toujours un temps où il faut se décider et prendre parti. Je souhaite que lorsque les républicains qui ont la charge des destinées de notre pays s'apercevront du danger et se décideront à l'action, il ne soit pas trop tard.

En tous cas, il est visible aujourd'hui à tous les yeux que les haines religieuses se sont exaspérées en Syrie, que l'Islam se dresse de plus en plus contre le christianisme et que la partialité dont nous avons fait preuve ou paru faire preuve en faveur des catholiques indigènes, en est la cause essentielle.

* * *

La question de l'unité syrienne. — La question de l'unité syrienne est une de celles qui passionnent le peuple syrien ; c'est aussi une de celles où s'opposent le plus vivement chrétiens et musulmans.

Ce n'est pas ici le lieu d'en exposer l'origine et le développement ; on retiendra seulement que la puissance mandataire ne paraît pas avoir pour devoir de combattre un mouvement qui répond à l'idée même du mandat et aux aspirations du plus grand nombre ; son rôle est d'assurer à toutes les minorités le respect de leurs droits légitimes, de faire introduire dans la législation du pays la garantie de la liberté de conscience et d'habituer les administrations à la pratique de cette liberté.

Cette attitude ne pouvait convenir à ceux qui veulent trouver la paix, non dans l'accord des bonnes volontés, mais, dans la domination d'un groupe de privilégiés. Tous les partisans de l'unité syrienne devinrent suspects. Dénoncés par un service de renseignements dont les erreurs et les méfaits ne paraissent guère contestables, ils furent pourchassés, arrêtés, emprisonnés, exilés ; ils s'irritèrent de se voir accusés d'hostilité à la France par des gens qui, pendant la guerre, avaient assez fâcheusement oublié la reconnaissance dont ils nous prodiguaient maintenant les manifestations ; beaucoup sont devenus ennemis qui ne l'étaient pas tout d'abord.

Une autre question, se rapportant à l'unité syrienne, agite en ce moment les esprits et devra recevoir une solution si l'on veut vraiment une paix juste et durable : c'est celle du *Grand-Liban*.

Formé en 1920, au lendemain de la lutte menée contre le mouvement fayçalien, constitué par l'annexion au Petit-Liban de territoires voisins que

l'histoire et la géographie, disait-on, lui avaient toujours destinés, le Grand-Liban n'avait plus la même composition que le Petit-Liban, les différentes confessions n'y étaient plus dans le même rapport. Dans le Petit-Liban, les Maronites formaient une majorité écrasante. Dans le Grand-Liban, ils n'étaient même plus la plus forte minorité ; le groupe le plus important était constitué par les Musulmans. Dans un Etat ainsi composé, une politique s'imposait : celle de la laïcité qui lui eût peut-être rallié la plupart des mécontents. L'influence déplorable des Jésuites y imposa la continuation d'une politique confessionnelle.

Le Petit-Liban était, en réalité, une véritable théocratie où le patriarche maronite concentrait en ses mains l'autorité religieuse et l'autorité politique ; on prétendit soumettre le Grand-Liban au même régime. Prétention insensée qui ne pouvait se soutenir que si la force française était mise à sa disposition. Les dangers de cette politique appurent tout de suite.

Le Haut-Commissariat ne put longtemps fermer les oreilles aux protestations des populations non chrétiennes ; mais il dut aussitôt constater qu'il n'était pas libre d'agir au mieux des intérêts de la Syrie et de la France. On connaît cette histoire du soldat qui crie : « J'ai fait un prisonnier. — Amène-le. — Je ne peux pas, il me tient. » La France aussi est tenue par ses protégés. Des incidents récents l'ont démontré une fois de plus. Parce que le Haut-Commissariat semblait prêter l'oreille aux appels de la majorité, les chefs religieux chrétiens se sont réunis à Bkerké et ont déclaré qu'ils considéreraient comme traître à la patrie quiconque ne regarderait pas comme intangibles les frontières du Grand-Liban, ils en appelleraient à la Société des Nations et ils ont laissé clairement entendre qu'ils chercheraient alors un autre protecteur.

* * *

On ne s'étonnera pas que ces décisions qui semblent avoir effrayé le Haut-Commissariat aient irrité profondément les Musulmans.

« Nous acceptons, disent-ils, le mandat français ; nous ne voulons pas du mandat maronite ; nous ne pouvons tolérer que les Jésuites soient les maîtres du pays ; qu'ont à faire les chefs religieux dans la Constitution ? Nous ne voulons pas d'un Etat confessionnel. »

La France va-t-elle entretenir, en Syrie, une armée et dépenser des centaines de millions pour imposer à des gens qui n'en veulent pas une forme de gouvernement dont elle ne voudrait pas pour elle-même ? Quand un ménage ne va pas, me disait un notable musulman, il n'y a qu'une solution : le divorce ; le même ajoutait : « J'aimerais épouser la fille du roi, mais cela ne dépend pas de moi seul ; il faut encore qu'elle y consente. » On n'impose pas une patrie à toute une population qui se réclame d'une autre.

Il faudra bien tout de même se résigner à ne pas toujours donner satisfaction aux PP. Jésuites ; cela nous coûte trop cher et les conséquences en sont trop graves. Mais qui aura le courage, après

l'aventure du Général Sarrail, d'affronter leur colère et celle de leurs partisans ?

Je dois reconnaître, pourtant, que le haut-commissaire actuel se rend compte du péril où nous mettrait la prolongation de pratiques dont les dangers ne sont que trop évidents. Au lendemain de la victoire de Souéïda, le prestige militaire français rétabli, il a désigné comme chef provisoire de l'Etat de Syrie, un musulman Ahmed Nami bey, dont les sentiments sont très connus et qui, d'ailleurs, par les conditions qu'il a posées à son acceptation, a montré qu'il ne collaborerait qu'à l'exercice loyal du mandat.

Le geste de M. de Jouvenel inspiré par une vue exacte de la situation, a été heureux, car il sous-entend la seule politique d'où peut sortir la paix ; il a été courageux, car la réserve dont il fut accueilli deviendra vite une violente hostilité quand on constatera qu'il était sincère. On aime à voir dans ce geste le début d'une ère nouvelle ; il faut espérer que l'opinion républicaine n'abandonnera pas ceux qui auront la tâche de réparer toutes les erreurs du passé, qu'elle les soutiendra au contraire contre les campagnes qui déjà s'annoncent et demain feront rage.

Il est beaucoup de bons esprits en France qui, mesurant justement les difficultés de la tâche qui nous reste à accomplir en Syrie et les charges qu'elle nous fait supporter, pensent que nous ferions sagement en nous retirant d'un guépier où nous avons eu le grand tort de mettre les pieds. Nous permettra-t-on de dire qu'il y a là une vue un peu simpliste de la question ?

Nous pouvions ne pas accepter le mandat syrien, nous l'avons accepté ; l'abandonner aujourd'hui serait faire l'aveu de notre impuissance, impuissance à appliquer la politique dont nous nous sommes faits les champions dans le monde, impuissance à faire vivre côte à côte, nous, grande puissance musulmane, l'Islam et le Christianisme, impuissance à pratiquer, nous, les

défenseurs de l'idée laïque, la laïcité dans un pays où pourtant elle paraissait s'imposer. Ce serait pour la France, non pas seulement une perte de prestige, mais une perte d'autorité morale qui pourrait avoir les plus graves conséquences aussi bien dans le monde où sa voix pacifique n'aurait plus le même écho que dans l'Afrique du Nord où pourrait s'affaiblir la confiance de ses sujets musulmans. Il est peut-être utile aussi de faire remarquer que si nous abandonnions le mandat, nous n'éviterions pas, pour cela, les difficultés. Comme protecteurs des catholiques, nous resterions mêlés à tous les conflits, sans avoir sûrement autant de facilités pour les résoudre.

Rester en continuant la politique qui, en sept ans, nous a conduits où nous sommes, est également impossible. Tout le monde le reconnaît et le Président du Conseil lui-même disait récemment que le mandat n'avait pas été appliqué jusqu'ici, mais qu'il le serait désormais.

Il n'y aura qu'à y tenir la main ; supprimer l'un après l'autre tous les vestiges d'administration directe, appliquer le mandat dans son esprit comme dans sa lettre, abandonner l'esprit de la croisade, qui est d'un autre âge, et exiger que les fonctionnaires n'obéissent plus qu'aux ordres du Gouvernement français, développer l'instruction sans aucune idée d'impérialisme, fusionner les deux cultures orientale et occidentale sans déraciner les Syriens de leurs traditions et de leur histoire ; travailler par ce moyen à l'établissement de la paix sur un des points du monde le plus sensible, c'est une tâche qui convient à la France parce qu'elle est conforme à tout son passé et qui ne comporte pas heureusement cet appareil militaire dont nous avons fait en Syrie un trop facile usage.

Dans son intérêt comme dans celui de la Syrie, il me semble impossible que la France se dérobe à sa mission.

EDMOND BESNARD,

Membre du Comité Central.

Les « Droits de l'Homme » au Maroc

De notre collègue, M. Bouclé, vice-président de la Ligue, à propos de son récent voyage au Maroc. (Dépêche de Toulouse, 9 avril 1926) :

En causant avec les uns et les autres, ici, il n'est pas toujours facile, on le devine, de se faire une opinion nette : les réponses dépendent un peu des tempéraments, des professions, des situations des interlocuteurs...

Ceux qui vivent sur cette terre et qui savent quelles racines profondes y a déjà plongées la civilisation française n'accepterait pas d'un cœur si léger de l'en voir déracinée. Ils constatent que la sécurité que nous faisons régner dans l'Empire chrétien ne profite pas seulement aux Français, mais aux indigènes dont beaucoup, ceux qui ont pris le parti du travail, apprécient à sa valeur ce bien précieux entre tous, si longtemps refusé à leurs pères. Ajoutons que la formule du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne peut guère s'appliquer que là où il y a une nation constituée,

en lutte avec un Etat qui la brime. Or, l'unité nationale, n'est-ce pas ce qui a toujours manqué le plus au Maroc ? Parce que ses tribus n'ont pas su coordonner durablement leurs efforts, elles ont vu s'entre-choquer des prétendants qui les « mangeaient » tour à tour et se battaient sur leur dos. En appuyant le sultan actuel, et en le contrôlant, la France contribue à faire cesser un état d'anarchie dont tout le monde souffrait, et les petites gens plus que personne.

Faut-il dire que certaines régions du moins avaient atteint un degré d'organisation politique assez avancé pour constituer une nation capable de faire durer un Etat libre ? Et ne serait-ce pas le cas, précisément, de la « République » du Rif ? Mais tout le monde ici sait que le Rif est tout au plus une agglomération de petites républiques à la mode berbère. Bien plus qu'un bloc c'est une poussière de tribus. Et si l'on voulait en l'espace respecter le droit des peuples, n'est-ce pas avec ces tribus qu'il faudrait s'entendre, bien plutôt qu'avec celui qui les fait marcher aujourd'hui, et par des procédés parfois assez brutaux, comme bien l'on pense ?

UN MEETING

LA PAIX AU MAROC

Le Comité Central et la Fédération de la Seine de la Ligue des Droits de l'Homme ont tenu, le 20 avril, Salle de la Crypte, rue de Puteaux, à Paris, une grande réunion publique, pour la paix au Maroc.

M. Bouglé, qui revenait précisément d'une tournée de conférences au Maroc, présidait la séance, où ont également parlé MM. J. Caillaud, secrétaire général de la Fédération de la Seine, Jean Longuet, avocat à la Cour, Ernest Lafont, député, au nom de la Fédération de la Seine, Emile Kahn, membre du Comité Central, et le colonel Métois. Il avait été préalablement entendu que les orateurs assumeront la responsabilité de leurs déclarations et que la Ligue des Droits de l'Homme ne se trouverait engagée que par l'ordre du jour voté à la fin de la réunion.

M. Bouglé

M. Bouglé commence par rapporter ses impressions de voyage. Il a visité les sections que la Ligue compte au Maroc et causé avec un grand nombre de ligueurs. Il semble que la plupart d'entre eux qui, il y a six mois, demandaient au gouvernement d'affirmer sa force, jugent aujourd'hui que cette manifestation a été suffisante. Nous avons, en effet, regagné nos anciennes positions et des pourparlers de paix peuvent être engagés. C'est dans ce sens que le Congrès de Meknès a voté un ordre du jour où il adjure le gouvernement de publier ses conditions de paix.

Quelle doit être cette paix ? De l'avis de tous il faut qu'elle soit rapide et durable. Sur ce point, nos ligueurs estiment que certaines des conditions offertes aujourd'hui aux Riffains sont inacceptables. Exiger l'éloignement d'Abd-el-Krim est une folie aveugle ou un calcul cynique. Folie, si l'on veut sérieusement la paix, calcul cynique si l'on oblige ainsi les Riffains à continuer la guerre. Cette condition nous a été — paraît-il — imposée par l'Espagne. Nos ligueurs ont constamment espéré que le Gouvernement français utiliserait Abd-el-Krim pour désarmer les tribus et qu'il le ferait ainsi collaborer à l'œuvre de paix. Dans tous les cas, l'opinion générale au Maroc est que si le gouvernement français veut sincèrement la paix, il n'est pas impossible de résoudre rapidement toutes les difficultés.

M. Bouglé conclut en invitant les ligueurs à stimuler le gouvernement

M. Caillaud

M. Caillaud prend alors la parole et explique les motifs qui ont engagé la Fédération de la Seine à prendre part à la réunion de ce soir : Elle s'est proposée d'exprimer les inquiétudes des démocrates et des pacifistes, et de demander la signature immédiate d'un armistice.

Si le peuple est inquiet, c'est qu'il pense, à tort ou à raison, qu'on lui cache une partie de la vérité. Il s'effraie également des visées impérialistes des partis réactionnaires. Nous ne voulons plus d'une politique de guerre, affirme M. Caillaud. Si les femmes de France reculent aujourd'hui devant le devoir de la maternité, c'est qu'elles craignent que leurs enfants ne soient voués bientôt aux horreurs des champs de bataille.

Nous voulons bien accorder notre confiance à M. Briand — conclut l'orateur — mais nous déplorons qu'il n'ait pas répondu à nos demandes de publier les documents relatifs aux origines de cette guerre.

Nous regrettons également que les députés n'obligent pas le gouvernement à nous donner sur ce point les explications nécessaires.

M. Jean Longuet

M. Jean Longuet regrette que la Ligue n'ait pas jusqu'ici mené avec plus de vigueur sa campagne pour la paix. Il accuse le colonialisme impérialiste et la Haute finance d'être les fauteurs de cette guerre. Ce sont eux qui, à l'heure actuelle, mettent obstacle à la paix.

Il s'élève contre les conditions offertes aux Riffains, spécialement contre la clause d'éloignement d'Abd-el-Krim et celle qui impose à ses troupes l'abandon aux Espagnols de positions que ceux-ci n'ont pas su conquérir. C'est vouloir que les Riffains préparent eux-mêmes la corde qui les étranglera, car il est bien évident qu'en cas de rupture des pourparlers ces points stratégiques ne leur seront pas rétrocédés, et qu'ils seront obligés de capituler.

Poser de semblables conditions, c'est avouer qu'on s'oppose à la paix.

Or — conclut l'orateur — nous voulons la fin d'une aventure coloniale que rien ne justifie. Le Président du Conseil est trop intelligent pour n'avoir pas compris qu'un profond mouvement de l'opinion publique nous effraye. Nous pouvons espérer qu'il nous entendra.

M. Métois

La parole passe alors au colonel Métois qui expose la question des responsabilités du conflit marocain. Il est exact que c'est l'occupation de l'Ouergha par les troupes françaises qui a provoqué la riposte d'Abd-el-Krim, mais il est faux de dire que cette occupation a privé le Riff de ses moyens d'existence. Les Riffains n'ont jamais été empêchés de venir se ravitailler dans la plaine. Il en a été de même en 1835, lorsque Lamoricière a créé le poste de Nemours ; il n'a menacé, en aucune façon, le ravitaillement des populations riffaines.

La responsabilité du conflit marocain doit être recherchée plutôt dans une faute de notre administration qui n'a pas assez tenu compte de l'organisation politique du pays. En effet, chaque village constitue une petite république pourvue d'une « Djema » ou conseil municipal où siègent les « anciens » de chaque famille ; le plus âgé de ces notables est nommé chef de l'Etat. Ces républiques sont fédérées en une tribu, sorte d'Etats-Unis, dans lesquels chaque village conserve son autonomie. Notre erreur primordiale a consisté à infliger, à chacune de ces tribus, un caïd dont la seule pensée a été de les dépouiller.

Une faute plus grave encore réside dans le fait d'avoir organisé le régime du protectorat dans le Riff sous l'autorité du sultan. Nous avons oublié, en effet, que les Riffains ne sont pas des Arabes, mais des Berbères, issus comme nous des races celtiques, ayant les mêmes qualités et les mêmes défauts que nous. Comme nous, ils aiment la guerre et les discours, et plus que nous ils aiment la liberté. C'est à ces gens là, ennemis des Arabes, farou-

chement jaloux de leur indépendance, que, par le traité d'Algésiras, nous voulons imposer l'autorité du sultan. Il y aura là une source perpétuelle de conflit.

Le colonel Métois estime, en outre, que nous procédons mal, en offrant la paix à Abd-el-Krim qui n'est pas autre chose qu'un chef de guerre, choisi par les tribus elles-mêmes. S'il acceptait nos propositions sans que les tribus y eussent consenti, il serait destitué et remplacé à la tête des armées. Si par contre, c'est Abd-el-Krim qui nous offre la paix, le cas n'est plus le même, nous pouvons supposer qu'il parle au nom des tribus.

Le colonel Métois estime donc que la paix ne sera possible que le jour où nous garantirons aux tribus leur indépendance et que lorsque nous délivrerons les Berbères de l'obligation de reconnaître l'autorité du sultan.

M. Ernest Lafont

Pour M. Ernest Lafont, qui lui succède à la tribune, il est indifférent que ce soit nous qui proposons la paix à Abd-el-Krim ou que ce soit lui qui nous l'offre. Ce qui nous tient à cœur, c'est qu'on fasse la paix ! Or, on s'est réuni, ou l'on va se réunir. Nous ne savons pas exactement si les pourparlers sont engagés, mais enfin, on s'est rencontré, et ce fait là est un premier pas que nous voulons saluer.

Aura-t-il un lendemain ? Cela dépend de nous, et de l'insistance que nous mettrons à demander la paix.

M. Lafont sent souffler dans le pays un vent réactionnaire et militariste. Il craint même que dans l'entourage du ministre de la Guerre on ne trouve la trace d'intentions médiocrement pacifistes. Il y a, du reste, des gens qui avouent franchement leur désir de guerre, ainsi des journaux tels que *l'Avenir* qui parlent des « méfaits de la paix ». A ce propos, M. Lafont examine ce que la guerre nous a valu et nous vaut. Le maréchal Pétain déclarait en octobre dernier que les opérations étaient finies ; depuis lors on n'a pas cessé de se battre. Le général Moujine affirmait, il y a quelques jours encore, que la guerre ne nous procurera que des résultats médiocres. Enfin, M. Victor Cambon avoue dans *l'Information* « que la guerre a été mal faite jusqu'ici ».

La paix semble donc préférable, conclut M. Lafont. Si on la désire, il faut la proposer dans des conditions qui soient acceptables. Exiger l'exil d'Abd-el-Krim est simplement puéril. Il n'est, dans tous les cas, pas très habile de relever sa popularité en le conduisant dans quelque île d'Elbe ou quelque Sainte-Hélène ! Le recul des Riffains au profit des Espagnols apparaît comme une clause tout à fait draconienne. Evidemment, Primo de Rivera doit trouver fort agréable de nous faire travailler pour lui et de préparer sa domination sur le Riff. Mais cela signifie-t-il que nous devions marcher ?

Notre devoir à tous est de demander que l'on poursuive des conversations sérieuses. MM. Steeg et Briand semblent vouloir sincèrement la paix, mais M. Lafont n'est pas certain qu'au Ministère de la Guerre on soit animé de la même intention. Que la Ligue des Droits de l'Homme, que tous les citoyens pacifistes redoublent donc d'efforts et répètent partout leur volonté de paix !

M. Émile Kahn

M. Émile Kahn exprime les sentiments du Comité Central en face des événements marocains. Nous sommes partagés à la fois entre la satisfaction et la crainte. Satisfaction, parce qu'enfin on négocie au lieu de se battre. On a beau crier à droite : « Paix prématurée ! » et à l'extrême-gauche : « Paix impossible ! » Nous croyons, quant à nous, que la paix peut être conclue aujourd'hui ! Crainte, parce que nous sommes mal informés de ce

qui se passe, parce qu'on ne nous dit la vérité que lentement, goutte à goutte.

Notre vœu est que les pourparlers qui s'engagent soient fondés sur des conditions acceptables. Nous protesterons donc contre la clause du recul qui confère aux armées françaises et espagnoles des positions si avantageuses que cela équivaut à une capitulation des Riffains. Cette exigence est inadmissible.

Nous nous élevons également contre l'éloignement d'Abd-el-Krim, pour autant tout au moins qu'il lui est imposé. Si, comme il est possible, Abd-el-Krim accepte lui-même son exil, si cette clause est admise par les tribus, nous n'insisterons pas. Cependant, la nouvelle exigence de l'Espagne tendant à interdire à Abd-el-Krim le séjour en territoire musulman, est un véritable obstacle à la paix, et nous devons nous y opposer de toutes nos forces.

M. Émile Kahn se demande aussi si la promesse d'accorder aux tribus riffaines leur autonomie ne cache pas une ruse. Ne devons-nous pas craindre que l'on veuille émietter ainsi les tribus qui ont peut-être aujourd'hui le désir de vivre ensemble, comme une véritable nation riffaine. S'ils le désirent, les Riffains ont le droit de rester unis.

Nous demandons enfin que la paix ne contienne pas les germes d'une guerre future. Nous n'admettons que l'on désarme les tribus, que si cette opération est rapide. Mais si elle est une nouvelle guerre en détail, de tribu en tribu, nous la condamnons d'ores et déjà énergiquement.

Une question qui inquiète également l'orateur est celle de la milice indigène. Il faut que les officiers qui la commanderont ne soient pas des Français, mais des Espagnols, ou mieux des fonctionnaires d'une police internationale placée sous le contrôle de la Société des Nations.

Enfin, les prétentions espagnoles constituent pour l'avenir le plus grand danger de guerre générale. La presse ibérique attend de nous que nous consentions un prolongement de la zone espagnole aux dépens de celle de Tanger.

Cette prétention peut remettre en question le statut du Maroc et ranimer autour du Maroc les appétits impérialistes des États européens. Il faut que, sur ce point, le Gouvernement connaisse exactement la volonté de la démocratie française.

M. Émile Kahn reconnaît à ceux qui nous dirigent un évident désir de paix, mais il doute de leur persévérance. Il s'exerce sur eux une forte pression de la part des nationalistes, des militaires et du gouvernement espagnol.

La France a commis la grande faute de s'allier à un dictateur qui a besoin de la guerre pour relever son prestige. Notre devoir est d'affirmer que le peuple français ne veut, à aucun prix, que la guerre se poursuive au seul profit d'une dictature étrangère.

Le Président fait acclamer l'ordre du jour que nous avons publié, page 206.

EN VENTE :

LE

CONGRÈS NATIONAL

DE 1925

En vente dans nos bureaux : 7 fr. 50

Franco par la poste : 8 francs

LES MÉTHODES PARLEMENTAIRES ET LE PROBLÈME FINANCIER

Par M. Roger PICARD, membre du Comité Central

Les attaques contre le régime démocratique ne sont pas d'aujourd'hui, mais elles paraissent prendre de nos jours une acuité nouvelle, parce qu'elles trouvent audience auprès de nombreux citoyens qui, pourtant, ont aimé ou aiment encore la démocratie.

S'il ne convient pas de prendre la chose au tragique, on ne saurait, du moins, la considérer avec indifférence. Que le Parlement soit le principal objectif de ces critiques, on ne s'en étonnera pas, puisqu'il est le plus en vue de nos institutions et puisque, représentant au premier chef la souveraineté nationale, c'est lui que doivent essayer d'atteindre les partisans d'une souveraineté monarchique ou d'un pouvoir de classe.

On accordera volontiers que le travail parlementaire, tel qu'il s'accomplit sous nos yeux, n'est pas fait pour réjouir ceux qui aiment l'ordre dans l'effort ni ceux qui jugent l'effort à son rendement. Certes, on travaille, au Parlement, et l'on y trouve une proportion d'hommes intelligents et dévoués aussi grande, qu'en aucune autre corporation. Mais de tout ce travail, il ne sort que peu de choses et surtout peu d'œuvres réellement bien venues.

Une réforme générale de la Constitution doit-elle être entreprise pour remédier à un gaspillage d'efforts que chacun constate? Cela ne semble pas indispensable. A cette procédure aléatoire, compliquée et lente, il y aurait peut-être avantage à substituer de simples réformes au règlement des Chambres, et le ferme propos, des parlementaires, de se conformer aux règles qu'ils se seraient tracées.

C'est en matière de finances que les usages suivis dans les Chambres apparaissent surtout défectueux et qu'il y aurait, actuellement, le plus grand intérêt à en changer.

La discussion du budget ou de la loi de finances dure, en général, de longs mois à la Chambre et fournit l'occasion à la plupart des députés, d'intervenir dans les débats, d'y lancer les propositions les plus inattendues et d'y placer les discours les plus copieus.

C'est que chacun d'eux jouit ici d'une initiative à peine limitée. Quand le Gouvernement a présenté à la Commission des Finances son projet de budget, et que celle-ci l'a amplement discuté, remanié, refait à sa manière, deux textes s'affrontent devant la Chambre. Il apparaît souvent difficile de les concilier, mais la besogne se complique, du fait que la Commission jouit encore, et à tout moment, du droit de modifier les propositions antérieurement élaborées par elle.

Quant aux députés, pris individuellement, ils jouissent d'un droit d'initiative illimité en matière de recettes. En ce qui concerne les dépenses, ils peuvent proposer tout ce qui leur convient, par la voie d'une proposition de loi ordinaire ; mais à l'occasion du budget ou de la loi de finances, ils ne peuvent déposer d'amendement que dans les trois jours qui suivent le dépôt du rapport sur le chapitre visé. (art. 51, 51 bis, du Règlement). Enfin tout amendement proposant de diminuer ou de supprimer une recette sans compensation est disjoint d'office (art. 86).

Ces règles, relativement récentes, ne manquent pas de sagesse, mais se sont révélées insuffisantes. Le Français moyen et le moins expert dans les questions de finances publiques se rend compte de la complexité d'un projet de budget ou de loi fiscale. C'est une œuvre difficile à établir et dont toutes les parties doivent avoir été conçues et combinées en fonction l'une de l'autre. Qu'on permette au premier venu d'y apporter une modification partielle et tout l'ensemble s'en trouve affecté. Si les retouches générales nécessitées par cette modification ne sont pas opérées ou si leur urgence n'a pas été sentie, la loi risque de perdre de son unité et, par conséquent, de son efficacité. Il faudra, plus tard, y revenir, la remettre en chantier et l'abus de l'initiative parlementaire, sans compter le temps qu'il aura fait perdre lors de la discussion primitive de la loi, aura contribué à cette instabilité législative, si fâcheuse en matière financière.

Il y aurait donc lieu de restreindre très fortement le droit d'initiative et de laisser au Gouvernement la plus grande partie de la responsabilité du budget et de la loi de finances qu'il présente. C'est le système pratiqué en Angleterre et qui réussit si bien à nos voisins. Il suffirait de décider qu'aucun amendement ne pourrait être retenu au cours de la discussion du budget.

Cette règle pourrait même s'étendre aux textes proposés par la Commission des finances. Et, pour que la Commission garde les plus grandes chances d'obtenir gain de cause dans ses discussions avec le Gouvernement, il conviendrait de veiller avec soin sur sa composition. Trop souvent, les grandes Commissions de la Chambre sont recrutées sans qu'il soit tenu suffisamment compte des compétences ; des dosages inspirés par l'esprit de parti ou des intérêts électoraux particuliers dictent trop souvent le choix des membres de ces Commissions.

Il ne serait pas excessif, en outre, de demander à la Commission des finances de ne pas se con-

sidérer comme l'antagoniste-née du Gouvernement, aux rapporteurs de ne pas ambitionner trop vite ni trop fortement de remplacer les ministres en fonction. On éviterait ainsi de porter constamment les débats financiers sur le terrain de la plus étroite politique ; on obtiendrait aussi un travail plus rapide, des rapports moins touffus et qui, purement documentaires, ne viseraient plus à présenter le programme complet et toute la philosophie administrative ou financière des « présumptifs ».

Si l'initiative parlementaire était réduite, bien des abus, aujourd'hui si néfastes, cesseraient d'exister. L'un d'eux consiste dans le libéralisme excessif avec lequel le droit de parole est accordé aux députés dans la discussion financière.

Comme précédemment, la Chambre pourra dire qu'elle y a pourvu, par divers articles (art. 60, 103, etc.) de son Règlement. Le droit de parole est illimité dans la discussion générale de la loi de finances, dans celle du budget, dans celle des budgets de chaque ministère, et — ce qui est fâcheux — chaque fois qu'un amendement a été régulièrement déposé. En dehors de ces cas chaque orateur ne peut se faire entendre qu'une seule fois et pour un quart-d'heure seulement.

Nous ne craignons guère d'être démenti en affirmant que cette dernière prescription du Règlement reste inappliquée. En pratique, il suffit de déposer un amendement pour rouvrir la discussion générale, sans limitation ni du nombre des orateurs, ni du temps de parole alloué à chacun d'eux et il y a là une des causes les plus agissantes de confusion et de stérilité des débats.

Si encore tous ces amendements restaient strictement rattachés au domaine financier, le mal demeurerait circonscrit. Mais il est d'usage courant d'introduire dans la discussion du budget d'innombrables questions qui devraient être réservées soit aux interpellations, soit aux débats sur des propositions de loi spéciales. L'un des meilleurs exemples qu'on en puisse citer, c'est la discussion relative à l'Ambassade au Vatican qui, après avoir occupé, en 1925, douze jours de travail à la Chambre, fut reprise à propos du budget des Affaires étrangères.

Ces hors-d'œuvre prennent souvent la forme d'adjonctions budgétaires. On nomme ainsi les dispositions légales étrangères aux questions financières qui sont introduites dans les lois de finances. Le Règlement même et même la loi de finances de 1905 (art. 105) a confirmé cette interdiction. Mais il est si commode de forcer la main au Sénat, de gagner du temps, en liant la fortune d'une proposition au sort du budget qui doit, de toute nécessité être voté chaque année, qu'on passe outre au Règlement et à la loi. Et c'est ainsi qu'on trouve, dans les lois de finances, les dispositions les plus hétéroclites, sur les questions de procédure, de recrutement administratif, d'assistance publique ou judiciaire, etc.

Que l'on renonce une bonne foi à cet abus et l'on obtiendra, le double avantage de hâter la dis-

cussion et le vote des budgets et de ne pas disperser au hasard des textes que les spécialistes eux-mêmes éprouvent la plus grande peine à rechercher dans la multitude des lois de finances.

Multiplicité, dispersion, incoordination des lois, non seulement en matière financière, mais dans tous les domaines, constituent un vice grave de l'œuvre législative contemporaine. Une énorme besogne de codification, de simplification et de synthèse serait à entreprendre pour rendre à nos lois la logique, la clarté et, par suite, l'efficacité qui, de plus en plus, les abandonnent.

Les lois financières présentent au plus haut degré ces imperfections, en raison du désordre même qui préside à leur élaboration. Elles sont, de plus, mal rédigées ; leurs obscurités favorisent la fraude et nuisent à leur rendement.

Ici, deux méthodes semblent possibles pour obvier à ces inconvénients. En premier lieu, il serait possible de confier le soin de rédiger les dispositifs des projets et propositions de loi à des juristes spécialement compétents et qui siègeraient tant auprès des Chambres qu'auprès des ministères. Tous les textes de lois, les amendements, les contre-projets, leur seraient ainsi renvoyés et rien n'empêcherait que l'un de ces juristes, investi pour la circonstance des fonctions de Commissaire du Gouvernement, ne vint, en séance même, exposer à la Chambre, les raisons qui ont dicté et qui exigent que l'on maintienne la rédaction adoptée.

En second lieu, les méthodes de discussion, à la Chambre, devraient être modifiées. Une fois que les Commissions et les partis se seraient mis d'accord sur les principes généraux impliqués par le texte projeté, des orateurs spéciaux seraient désignés pour prendre part aux débats, à l'exclusion de tout autre député.

On aimerait voir aussi la Chambre respecter son ordre du jour, ne pas le modifier sans cesse en de tumultueuses fins de séances, et ne point pratiquer ce chevauchement de questions qui cause tant de surprise aux esprits méthodiques. Enfin, le président ne pourrait-il ajouter à son rôle de surveillant du bon ordre et de la discipline extérieure des séances, celui d'un véritable directeur des débats. S'il connaissait bien le sujet en discussion, le président de séance pourrait utilement couper court aux digressions, résumer les points acquis, proposer des méthodes de discussion, faciliter le travail à l'assemblée.

Nous avons jeté ici ces vues et ces suggestions — que nous ne prétendons nullement originales — sans croire que le sujet en soit du coup épuisé. Leur seul mérite sera d'inviter peut-être quelques-uns de nos amis du Parlement à réfléchir au sentiment de déception qu'éprouvent aujourd'hui beaucoup de fermes républicains en constatant que tant d'intelligence, de bonne volonté et d'activité se dépensent dans les Chambres, sans apporter les résultats désirables.

La tâche financière qui reste à exécuter par la législature actuelle est très lourde. Le Parlement

fera-t-il appel à quelque Comité de techniciens indépendants pour lui fournir un plan d'ensemble? Tiendra-t-il à honneur de s'en tirer par ses propres moyens? Je l'ignore. Mais ce que je sais, c'est qu'à coup sûr, il ne réussira que difficilement à faire œuvre solide, s'il ne renonce pas à ses méthodes actuelles de travail.

Et c'est en démocrate, profondément attaché aux institutions de la République, que je prends la liberté d'exprimer cette opinion.

ROGER PICARD,

*Professeur-agrégé des Facultés de Droit,
Membre du Comité Central.*

BULLETIN DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

SÉANCE DU 19 AVRIL 1926.

Présidence de M. VICTOR BASCH

*Étaient présents : Mme Ménard-Dorian, MM. Victor Basch, A.-F. Hérold, vice-présidents ; Henri Guernut, secrétaire général ; Bildegarray, F. Challaye, Corcos, Delmont, Grumbach, Hadamard, Emile Kahn, Langevin, Martinet, Marius Moulet, Rougués.
Excusés : MM. Aulard, Bouglé, Herriot, Roger Picard.*

Impressions de tournée. — M. Victor Basch, au retour d'une tournée de conférences en Algérie, rapporte ses impressions de voyage. Il a visité quatorze Sections de la Ligue dont la plupart, spécialement celles de la région d'Alger et de Constantine, sont excellentement organisées. Il a, en outre, présidé les 6 et 7 avril, le Congrès de la Fédération d'Alger, Congrès d'une haute tenue, où fut voté le projet de réunir les trois Fédérations d'Alger, d'Oran et de Constantine, en une union interfédérale qui s'occuperait des affaires algériennes et qui examinerait non seulement les réclamations de droit, mais aussi les grands problèmes politiques et sociaux de la colonie. Le Maroc et la Tunisie, étant donné la différence de régime, ne feront point partie de cette union. Cependant le Congrès interfédéral consacra un jour à l'examen des questions communes aux trois pays.

M. Victor Basch a entendu, dans plusieurs des Sections visitées, des protestations contre certains actes du gouverneur général. Nos ligueurs avaient accueilli la nomination de M. Viollette avec enthousiasme et, tous, ils rendent hommage à sa bonne volonté, à son énergie, à la ténacité avec laquelle il défend les droits des indigènes contre la volonté d'oppression de ceux qui entendent les exploiter. Mais un grand nombre d'entre eux estiment que, dans la répression des menées communistes, il a agi avec une grande dureté. Il aurait, pour exercer une pression sur les tribunaux, recouru maintes fois au procédé de communications à la presse sur les affaires en cours. M. Basch propose de soumettre ces récriminations à M. Viollette, lors de son prochain séjour à Paris.

Sur les questions générales touchant aux indigènes, M. Victor Basch a constaté que nos Sections diffèrent d'opinion. Si la majorité des ligueurs avec lesquels il s'est entretenu font confiance aux indigènes et les croient mûrs pour la vie politique, une minorité importante ont émis l'avis que la loi de 1919 a été prématurée. Elles estiment qu'il a été dangereux d'accorder aux indigènes le droit de participer aux

conseils communaux et généraux et que les appeler au Parlement serait un geste vain.

Sur un point, leur sentiment est, par contre, unanime : la nécessité d'instruire les indigènes. Si nous sommes arrivés jusqu'ici à des résultats appréciables, et M. Basch félicite, à ce propos, les maîtres et les élèves de l'École Jules-Ferry à Constantine, les instituteurs kabyles, n'oublions pas, cependant, que, sur 400.000 enfants indigènes, 40.000 seulement, soit le dixième, vont à l'école.

M. Basch estime en conséquence que notre effort doit tendre avant tout à ce que tous les indigènes reçoivent une instruction suffisante.

M. Victor Basch attire, en outre, l'attention du Comité sur l'organisation des délégations financières qui sont en butte à de violentes attaques. Diviser le pays en colons, non-colons et indigènes est une erreur. Les non-colons se plaignent que non seulement le nombre d'électeurs des non-colons soit infiniment supérieur à celui des colons, mais que, parmi les élus dits non-colons, il y ait un grand nombre de colons. Quant aux indigènes, ils ne votent pas, on les fait voter. Quelques-unes de nos Sections se demandent s'il ne vaudrait pas mieux que le Gouvernement général de l'Algérie soit supprimé et que le pays soit purement et simplement assimilé à un département français.

M. Guernut qui a visité, de son côté, un assez grand nombre de Sections algériennes n'a pas rapporté sur certains points les mêmes impressions que M. Basch. Il n'a point gardé le souvenir que nos Sections, dans leur ensemble, se soient plaintes du Gouverneur général. M. Viollette est, en effet, un ami des indigènes et il défend avec autorité, dans des conditions difficiles et contre une ploutocratie solidement organisée, des conceptions démocratiques. Cela dit, il semble hors de doute que M. Viollette ait foncé avec une vigueur extrême contre les communistes dont la propagande visait à l'évacuation de l'Afrique du Nord et dans cette lutte, trompé par sa police et par une administration mal avisée, il a frappé quelques syndicalistes. Il s'est, du reste, après coup, rendu compte de ces erreurs et les a réparées presque toutes.

Dans le sud, M. Guernut a entendu qu'on reprochait à M. Viollette d'écouter avec trop de complaisance les militaires qui veulent s'opposer à la transformation de leur zone en communes civiles, mais à l'heure où nous entendions formuler ces craintes, M. Viollette était lui-même en inspection dans ces territoires militaires ; nous devons, après l'avoir averti, attendre de savoir les mesures qu'il compte prendre.

M. Guernut n'a pas entendu, du moins dans nos milieux, d'objections graves contre la loi de 1919 dite loi Moulet. Aucune de nos Sections, à sa connaissance, n'en demande l'abrogation ; au contraire, elles en demanderaient plutôt l'extension. C'est ainsi que

sous réserve de modalités que M. Guernut expose, elles acceptent le principe de la représentation des indigènes au Parlement.

Sur la suppression du Gouvernement général, un ligueur nous a donné à Alger une opinion personnelle, mais il n'est pas certain que ce ligueur soit suivi par ses collègues. Le Congrès d'Alger pourra examiner ce problème l'an prochain.

On sait que, par les efforts de la Ligue, le régime de l'indigénat a été notablement réduit. Faut-il le supprimer entièrement ? Quelques Sections, surtout celles du Sud, estiment que dans des régions arriérées, où il importe que la contravention soit suivie de sanctions immédiates, on peut provisoirement s'en tenir encore au *statu quo*, mais toutes les Sections visitées sont hostiles à l'idée de laisser au Gouvernement général le droit d'interner administrativement les indigènes.

Une mesure contre laquelle on proteste beaucoup est celle qui oblige les indigènes à se munir d'un passeport pour venir en France. Cette précaution est surtout d'ordre hygiénique.

Et économique, remarque M. Moutet ; l'Algérie désire garder sa main-d'œuvre.

C'est là, reprend M. Guernut, un problème complexe que nous aurons nous-mêmes à mettre à l'étude et à résoudre au plus tôt.

Deux points sur lesquels tous nos collègues sont d'accord : c'est que le service militaire soit d'une durée égale pour les indigènes et les Français et qu'à titre égal, les instituteurs français et indigènes reçoivent un égal traitement.

M. Guernut a fait également une tournée en Tunisie. Là nos Sections sont unanimes à se plaindre de ce qu'elles appellent un régime de terreur. Elles dénoncent surtout les décrets pris, le 29 janvier 1926, par M. Saint, résident général ; le premier relatif à la répression des crimes et délits politiques ; le second, à la législation sur la paix.

M. Guernut analyse en détail ces décrets (V. *Cahiers*, p. 198) qui ont, dit-il, établi un délit de lèse-administration, un délit de mécontentement et un délit de murmure ; — qui ont pour effet de briser les Associations de fonctionnaires et, en faisant exécuter en matière de presse, les jugements de première instance, nonobstant appel, aboutiraient à supprimer les journaux d'opinion.

M. Guernut est allé voir M. Saint. Celui-ci s'est montré fort étonné des reproches que lui adressait la Ligue ; il s'est défendu, déclarant que ces décrets n'étaient qu'une simple reproduction de l'ancien code tunisien. Mais, a fait observer M. Guernut, le code tunisien n'était applicable qu'aux indigènes, tandis que vos décrets sont applicables aussi aux Français. A quoi M. Saint a répondu qu'il n'avait pas l'intention de les appliquer aux Français.

— Pourquoi, dès lors les avoir édictés ? a demandé M. Guernut ; nous avons, nous autres, le respect de la loi, et ne pouvons admettre qu'on prenne l'initiative d'en disposer avec l'arrière-pensée de ne pas s'en servir.

M. Guernut cite encore l'usage que fait le résident général d'un édit de 1773 qui permettait aux Consuls des Etats barbaresques d'expulser sans motif et sans délai un Français suspect. Il demande, sur ce point, que M. Saint n'ait pas plus de pouvoirs que Louis XIV, qui était obligé d'obtenir, au préalable, l'assentiment des députés de la Nation, c'est-à-dire des délégués de la Colonie. M. Guernut demande qu'à tout le moins, l'accusé soit entendu et que la mesure soit motivée.

Abordant d'autres sujets, M. Guernut raconte comment M. Saint a établi un budget des cultes, dans quelles conditions il a augmenté la liste civile du bey et la dotation de l'archevêque de Carthage. Mais ce sont là, dit-il, des choses secondaires aux yeux de la Ligue. Ce que la Ligue doit entreprendre, c'est une campagne énergique pour le rétablissement des libertés, et il prie M. Moutet de développer au plus

tôt, devant le Parlement, l'interpellation qu'il a déposée.

M. Victor Basch remercie M. Guernut de son exposé. Il propose au Comité d'organiser une réunion publique sur les questions tunisiennes.

Le Comité adopte en principe cette proposition. La date du meeting sera fixée ultérieurement.

M. Bidegarray demande au Comité de ne pas oublier que l'administration de M. Viollette mérite tous éloges au point de vue de l'économie sociale.

M. Moutet ajoute quelques observations personnelles à ce qui vient d'être dit par MM. Victor Basch et Henri Guernut, M. Viollette est peut-être absolu et autoritaire, mais c'est un homme bien intentionné, d'une haute probité et d'un désintéressement inattaquable qu'il faut défendre.

Sur la question des délégations financières, il est d'avis que la prédominance des 800 colons sur les 40.000 autres non colons et indigènes constitue effectivement une injustice. Cependant, il ne faut pas oublier que les délégations financières ont contribué puissamment au développement de l'Algérie. M. Moutet hésiterait à les supprimer avant qu'un mouvement sérieux d'opinion en demande l'abrogation.

Les autres problèmes : développement des écoles, égalité des militaires, accession au Parlement sont suffisamment clairs, sans qu'il soit besoin d'insister. Quant à la loi de 1919, personne à sa connaissance ne désire l'abroger et personne n'osera y toucher.

La proposition de M. Victor Basch tendant à voir officiellement M. Viollette à son prochain voyage à Paris est adoptée.

Sur la proposition de M. Henri Guernut, on lui demandera de prendre, aussitôt que possible, l'initiative de gracier les condamnés politiques. La paix au Maroc sera pour cela une excellente occasion.

Maroc — a) *La paix* : M. Guernut rappelle que nous avons organisé avec la Fédération de la Seine un meeting sur la paix au Maroc. Cette réunion doit avoir lieu demain 20 avril. Il demande au Comité de fixer aujourd'hui les termes de l'ordre du jour qui y sera proposé.

M. Emile Kahn pense que nous devrions, tout d'abord, exprimer notre satisfaction de ce que les hostilités sont suspendues et les pourparlers de paix ouverts. Cela dit, nous avons le droit de nous plaindre d'être insuffisamment renseignés sur les conditions de paix. Celles-ci sont-elles définitives ou seront-elles encore une fois modifiées dans l'avenir ? Si M. Steeg veut la paix, si le Gouvernement semble la souhaiter, il est certain, d'autre part, que nos alliés espagnols ne demandent qu'à continuer la guerre.

M. Emile Kahn discute ensuite les conditions proposées aux Riffains. Il ne faut pas, dit-il, exagérer l'importance de la clause qui impose l'éloignement d'Abd-el-Krim. Si le chef des tribus militaires, comme il est possible, accepte lui-même son exil, cette condition ne comportera aucun inconvénient sérieux.

Un fait infiniment plus grave est la décision du Gouvernement français de n'accorder l'autonomie qu'aux tribus riffaines séparément, alors que jusque-là, il a constamment promis cette autonomie au peuple riffain tout entier.

Enfin, si nonobstant ces difficultés, on parvient à conclure la paix, il faut que celle-ci offre des garanties de stabilité et M. Emile Kahn attire immédiatement l'attention sur le danger que présente pour la paix future le projet de désarmement des tribus. Si ce désarmement peut être rapide, nous l'admettons, mais s'il ne l'est pas, c'est une guerre de détail qui continuerait. Si on a désarmé les tribus, comment pourront-elles organiser leur police indigène ? D'autre part, qui commandera cette milice ? Des officiers français ? Jamais. Le danger d'une aventure serait trop grand. Selon M. Emile Kahn, ces officiers de-

vront être des Espagnols, ou mieux, appartenir à une police internationale contrôlée par la Société des Nations.

Enfin, M. Emile Kahn signale comme la plus grande menace de difficultés futures la question des compensations à accorder à l'Espagne. Si l'on en croit la presse ibérique, on attend de la France qu'elle consente à un prolongement de la zone espagnole aux dépens de celle de Tanger. Cette revendication remet en cause le statut du Maroc, elle réveille les appétits impérialistes des nations européennes, elle constitue un sérieux péril de guerre.

M. Emile Kahn ajoute que nous devons souhaiter également le rétablissement de rapports économiques normaux entre la France et les Riffains. C'est à cette seule condition que pourra être véritablement fondée la paix marocaine.

M. Félicien Challaye ne croit pas à la sincérité du désir de paix de notre Gouvernement. Après avoir amorcé des pourparlers de paix, on accumule des conditions nouvelles de jour en jour moins acceptables. C'est vouloir délibérément l'échec des négociations qu'exiger l'éloignement d'Abd-el-Krim et le recul des armées riffaines.

M. Grumbach déclare que la guerre du Maroc est impopulaire non seulement en France, mais aussi en Espagne. Il croit que Paris et Madrid veulent sincèrement la paix. Rédigeons à cet égard un ordre du jour circonspect.

M. Basch propose à M. Guernut de préparer l'ordre du jour qui sera soumis à nos orateurs, avant la conférence.

Adopté. (V. *Cahiers*, p. 206 et 248.)

b) *Réponses de MM. Painlevé et Briand.* — Le secrétaire général informe le Comité que le gouvernement n'a pas répondu aux questions que nous lui avons posées relativement aux origines du conflit marocain et aux conditions de paix, ou qu'il a répondu à côté. (*Cahiers* 1925, p. 450, 1926, p. 230.)

M. Victor Basch ajoute que le Bureau a décidé de proposer au Comité de publier dans les *Cahiers* une note où nous exposerons l'attitude du gouvernement à cet égard. De plus, M. Basch se réserve de proposer au Congrès la règle suivante : « Les membres du gouvernement ne pourront faire partie du Comité Central aussi longtemps que durera leur fonction officielle. »

M. Guernut fait observer que cette règle est, en fait, appliquée, le Congrès de La Rochelle les ayant considérés comme étant en congé.

M. Victor Basch répond qu'à son avis ils doivent, lorsqu'ils entrent en fonctions, donner leur démission officielle ; ils devront ensuite, s'ils désirent rentrer au Comité, se soumettre à une nouvelle élection.

Insoumis polonais. — Pour le renouvellement des cartes d'identité, le ministère de l'Intérieur exige que les étrangers présentent un certificat délivré par leur consulat. Or, la Pologne ayant voté une loi qui prive de leur nationalité ses ressortissants qui n'ont pas accompli leurs obligations militaires, le Consulat polonais refuse le certificat de nationalité à tous les insoumis. Par voie de conséquence, le ministère de l'Intérieur refuse de leur délivrer la carte d'identité. Interviendrons-nous pour eux, demande M. Guernut ?

Le Bureau avait proposé d'examiner les cas d'espèce et d'intervenir quand l'étranger était intéressé. Les conseils juridiques demandent des instructions plus précises. Il est difficile de refuser aux uns ce qu'on accorde aux autres dans des cas identiques.

Le Comité décide, sur la proposition de M. Basch, de diviser les étrangers polonais en deux catégories :

a) La Ligue interviendra pour ceux qui sont arrivés en France avant le rétablissement de l'Etat polonais et ne sont pas retournés dans leur pays pour accomplir leurs obligations militaires ;

b) Pour ceux qui, après le rétablissement de la

Pologne, l'ont quittée afin de se soustraire à leur devoir de soldat, le Comité décide de n'intervenir que dans des cas exceptionnels.

Cheminots révoqués. — M. Bidegaray demande au Comité de poursuivre sa campagne pour la réintégration des cheminots révoqués.

Adopté. Le secrétaire général demandera audience à M. de Monzie.

SEANCE DU 3 MAI 1926

Présidence de M. Bouglé

Etaient présents : Mme Ménard-Dorian, MM. Aulard, Victor Basch, C. Bouglé, H.-F. Hérold, vice-présidents ; Henri Guernut, secrétaire général ; Besnard, Bourdon, Félicien Challaye, Corcos, Grumbach, Hadamard, Emile Kahn, Roger Picard, Rouguès.

M. Paul Painlevé assistait à la séance.
Excusés : MM. Herriot, Martinet, Sicard de Plauzoles, Moulet, Gamard.

Maroc (Au). — Le président salue la présence de M. Painlevé et le remercie d'être venu, malgré tant d'occupations et de préoccupations, causer avec ses collègues.

Avant de lui donner la parole, M. Bouglé croit utile de rapporter les impressions qu'il a recueillies touchant le problème du Rif, lors de sa récente tournée de conférences au Maroc.

Il a visité, presque toutes les Sections, participé à de nombreux meetings ainsi qu'au Congrès de la Fédération de Meknès. L'opinion unanime de nos ligueurs, qui, il y a six mois, demandaient que la France affirmât sa force, est que le moment est venu d'engager des pourparlers de paix.

Sur la cause immédiate des hostilités, M. Bouglé n'a rien entendu de précis. On est cependant d'accord pour affirmer que l'établissement de nos postes sur l'Ouergha n'a pas empêché le ravitaillement des populations riffaines. Ces postes, dissimulés, ne s'opposaient pas au passage des indigènes.

Ce qui inquiète fort nos Sections à l'heure actuelle, c'est le danger d'incidents que les militaires pourraient susciter. (La Section de Marrakech en particulier a insisté sur ce point.)

Le départ du maréchal Lyautey a été accueilli avec satisfaction par nos ligueurs bien que beaucoup d'entre eux reconnaissent ses grandes qualités.

Ils sont heureux de voir à la Résidence générale un civil et ils comptent fermement sur la volonté de MM. Steeg et Painlevé pour ramener la paix.

Quand le Congrès des Sections marocaines s'est réuni à Meknès, les récentes conditions des Gouvernements alliés n'étaient pas encore connues ; cependant on en parlait. Personne parmi nos amis ne paraissait concevoir la possibilité de l'éloignement d'Abd-el-Krim. On faisait remarquer que le chef riffain n'est pas vaincu et qu'on ne peut le contraindre à s'exiler. Par contre, on pensait que nous pourrions nous servir de lui comme intermédiaire pour organiser le désarmement des tribus, garantie qui semblait nécessaire à tous.

Il y a donc, conclut M. Bouglé, une partie importante de l'opinion au Maroc sur laquelle nous pouvons nous appuyer pour engager des pourparlers de paix raisonnables.

M. Guernut pose alors à M. Painlevé quelques questions :

1° La Ligue a demandé plusieurs fois au gouvernement de publier sur les origines du conflit une sorte de livre jaune contenant les notes échangées entre les gouvernements français et espagnol et les rapports du maréchal Lyautey annonçant, parait-il, les préparatifs d'Abd-el-Krim et les dangers qui menaçaient la partie du Maroc soumise à notre influence. M. Painlevé semblait nous en avoir promis la publication lorsqu'il était président du Conseil. A nos instances répétées le gouvernement, ou n'a pas répondu, ou a répondu qu'il n'avait jamais échangé

de correspondance avec Abd-el-Krim. M. Painlevé voudra bien convenir que notre question était sérieuse et que la réponse ne l'est pas.

Sur les origines du conflit, M. Painlevé répond qu'il a donné tous renseignements explicites à la Chambre et que ces renseignements étaient le résumé des documents.

« Un résumé est une chose, réplique M. Guernut, un document en est un autre. Nous préférons le document. »

2° Nous avons été surpris, poursuit M. Guernut, de constater que les conditions de paix formulées au mois de juillet dernier par les gouvernements français et espagnol ont été, depuis lors, modifiées et aggravées. Les délégués français et espagnols déclarent : a) qu'ils traitent, non plus avec Abd-el-Krim, mais avec les représentants des tribus ; b) qu'avant toutes négociations, Abd-el-Krim doit être éloigné non seulement du Rif, mais de tout territoire musulman ; c) que les armées espagnoles et françaises doivent être portées à 7 kilomètres en avant sur des positions de choix et que les prisonniers espagnols et français doivent être restitués sans réciprocité.

Ces conditions ne sont pas seulement excessives, elles sont imprudentes. Ou bien, en effet, nous les maintiendrons et il apparaîtra que nous ne voulons pas vraiment la paix ; ou bien nous les abandonnerons et nous aurons eu l'apparence de capituler. Dans les deux cas, notre prestige n'en sera pas relevé.

Après l'opinion des ligueurs marocains, M. Emile Kahn tient à apporter celle des ligueurs français. Il est indubitable que la plupart de nos Sections de France, sont inquiètes et à plusieurs reprises nous avons dû, les uns et les autres, répondre à de vives critiques visant M. Painlevé. On considère dans les Sections que les engagements pris par le ministre de la Guerre dans ses discours du printemps de 1925 n'ont pas été tenus. On est alarmé par le discours de M. Painlevé à la Chambre le 30 décembre où il qualifiait la demande d'Abd-el-Krim, transmise par M. Gordon Canning de « demande étrange ».

M. Painlevé : « Il était, en effet, étrange qu'Abd-el-Krim nous demandât nos conditions de paix alors qu'il les connaissait depuis plusieurs mois. »

M. Emile Kahn rappelle qu'au jugement de M. Malvy la demande du chef rifain pouvait s'expliquer, les formules de Nîmes étant assez obscures, il était naturel que les Rifains eussent requis des précisions.

M. Painlevé déclare qu'Abd-el-Krim n'a pas demandé d'explications, ni de précisions, mais simplement la communication du texte des conditions de paix. Or, ce texte, il le connaissait.

« Mais, insiste M. Emile Kahn, M. Gordon Canning aurait fait cette demande de communication sur la suggestion de M. Steeg. C'est ce qu'il prétend dans une lettre dont le contenu n'a pas été démenti. »

M. Painlevé veut répondre tout de suite à cette observation. « Le capitaine Gordon Canning, que je ne connaissais pas, m'a fait demander avec instance une audience par M. Malvy. Dans cette courte entrevue, il a prétendu qu'il se chargeait de faire la paix s'il pouvait expliquer à Abd-el-Krim le sens du mot « autonomie ». Il a sollicité de moi une lettre d'introduction auprès du chef rifain — ce que je me refusai évidemment à lui donner — il se déclara décidé à visiter les lignes françaises puis à pénétrer dans le Rif à ses risques et périls. Je lui remis une carte d'introduction auprès de M. Steeg et c'est tout. »

« Depuis lors, je n'ai plus revu le capitaine Gordon Canning, et n'ai eu aucun rapport avec lui, mais je sais qu'à son retour du Rif, il a été reçu une deuxième fois par M. Steeg auquel il a présenté une lettre authentique d'Abd-el-Krim demandant qu'on lui communiquât nos conditions de paix de juillet »

M. Painlevé ajoute que, soit avant, soit après la visite de M. Gordon Canning, des représentants du gouvernement ont eu l'occasion de causer plusieurs fois avec des intermédiaires plus dignes d'intérêt.

Répondant à la première question de M. Guernut, M. Painlevé affirme que le gouvernement n'a jamais entendu traiter qu'avec les tribus rifaines et djebal-las.

On n'a, pour s'en rendre compte, qu'à se reporter au texte exact de son discours de Nîmes (V. *Cahiers*, p. 470).

Ce point a fait l'objet de discussions serrées entre les gouvernements français et espagnol qui sont tombés d'accord.

A ce propos, M. Emile Kahn fait observer qu'avant l'entente avec l'Espagne, MM. Painlevé et Briand acceptaient de traiter avec Abd-el-Krim. Il tient à signaler que l'opinion publique, au sujet de cette alliance franco-espagnole, s'alarme. Elle se demande à quoi cette alliance nous engage et où elle nous mène. Est-il vrai que les pourparlers de paix ont été entravés par les exigences de l'Espagne ? Est-il vrai que les Espagnols demandent, en compensation de leur aide militaire, une partie de la zone de Tanger ? Nous avons tous compris la nécessité de passer par l'intermédiaire de l'Espagne pour traiter avec Abd-el-Krim, nous ne comprenons pas l'alliance militaire.

M. Basch déclare : « Nos Sections s'indignent, en effet, de ce que la France républicaine se soit associée à l'Espagne fasciste de Primo de Rivera. Elles estiment que la clause imposant aux troupes d'Abd-el-Krim un recul de 7 kilomètres au profit des Espagnols, est une énormité. »

M. Félicien Challaye définit l'autonomie qu'il lui paraît légitime d'accorder aux Rifains. La seule autonomie compatible avec nos principes, c'est une autonomie sincère, excluant toute intervention militaire et policière de la France et de l'Espagne et laissant aux tribus la libre disposition de leurs richesses naturelles. M. Challaye se rallie aux protestations de ses collègues contre le caractère inacceptable de plusieurs propositions de paix soumises aux envoyés d'Abd-el-Krim. Il y ajoute le regret que l'offensive contre le Rif ait été conduite, l'an dernier, sans que le peuple de France ait été informé des buts de cette guerre et sans qu'il y ait expressément consenti.

Le président demande au Comité de ne plus procéder par interrogation et pour la clarté du débat M. Painlevé répond sur l'ensemble.

Il exprime, tout d'abord, sa joie de se trouver au milieu de ses collègues de la Ligue. S'expliquant sur les événements du Maroc, il commence par déclarer que, de tout temps, sa volonté a été d'arrêter les opérations militaires le jour où le Maroc français serait garanti contre une nouvelle agression. Mais comme homme et comme Français, il doit et il veut éviter que la situation de 1925 ne se représente un jour, qui pourrait être funeste.

C'est dans ce sens qu'il a fait connaître en juillet dernier l'essentiel, puis en octobre le texte exact.

— Un peu tard, interrompt M. Guernut.

— S'ilôt que cela m'a été permis, répond M. Painlevé, des conditions de paix qui n'ont jamais été modifiées depuis lors. Mais étant donnée la persistance de l'adversaire dans son agression, malgré le caractère généreux et humain de nos offres de paix, nous avons été amenés à demander des garanties pour l'observation éventuelle de ces conditions.

M. Painlevé précise ensuite les circonstances dans lesquelles la France a signé une convention militaire avec l'Espagne. A ce moment-là, l'infiltration et l'invasion rifaines atteignaient Taza, menaçaient Fez et les Espagnols étaient sur le point de signer la paix. Nous risquions donc de voir tout l'effort rifain se tourner contre nous. En continuant la guerre, à la suite de son accord avec nous, l'Espagne a retenu du côté

de Tétouan et d'Adjdir une partie importante des effectifs ennemis.

M. Painlevé se refuse à renier les promesses faites aux Espagnols au moment du danger. Il ajoute qu'une rupture entre la France et l'Espagne aurait des conséquences fâcheuses dans les questions internationales, notamment méditerranéennes.

M. Painlevé reconnaît qu'il a fallu des conversations entre les gouvernements des deux pays pour s'entendre sur des garanties sérieuses de paix. La France ne voulait pas entreprendre de nouvelles opérations militaires avant d'avoir répondu à des ouvertures de paix venues de l'ennemi. Pour tenter de faire aboutir ces négociations, nous avons retardé notre offensive de deux semaines favorables aux opérations militaires.

— C'est vrai, observe M. Bourdon.

— Je ne le regrette pas, répond M. Painlevé, nous avons démontré au monde notre volonté de paix, et nos troupes ont employé le temps à parfaire leurs préparatifs pour le cas où, malgré nous, une paix sincère serait impossible.

Les Espagnols ont regretté ce retard. C'est alors qu'on a parlé, comme condition de début de fixer comme ligne d'armistice entre les deux armées la ligne du Kert.

Cette ligne, nous la tenions déjà du côté français et presque entièrement du côté espagnol, et pour l'occuper entièrement il fallait un effort de moins de 24 heures et non de deux semaines. C'est donc du côté franco-espagnol qu'était la générosité, mais la chose mal présentée à l'opinion semblait une ruse. Elle n'exerça d'ailleurs aucune influence sur l'issue des négociations définitives, non plus que sur la sois-disant restitution « sans réciprocité » des prisonniers détenus par les Riffains, condition qui n'a jamais existé.

Nos négociateurs ont d'ailleurs donné aux Riffains une grande preuve de notre loyauté en prolongeant de sept jours l'armistice après le 1^{er} mai, pour leur permettre de rentrer chez eux, de prévenir les tribus et éventuellement de revenir. Quant à la prétention des alliés d'éloigner Abd-el-Krim, elle fait partie des clauses suggérées par les émissaires riffains qui devaient nous garantir l'exécution des conditions de paix.

On pouvait préférer une autre garantie, mais selon M. Painlevé, l'échec des négociations est dû surtout au refus des délégués riffains, de se plier aux accords internationaux. Ces accords, ont-ils déclaré, ne sauraient les lier, parce qu'ils ont été conclus à une époque où l'Etat et le gouvernement du Riff n'existaient pas encore. Admettre ce raisonnement équivaudrait à reconnaître au Riff le droit de correspondre directement avec les puissances étrangères et laisser se développer là-bas toutes sortes d'entreprises dangereuses pour la France.

Sur la question du désarmement des tribus, les mandataires riffains ont déclaré qu'ils accepteraient un bureau de contrôle composé de deux officiers français et deux officiers espagnols sans escorte, ce qui revient à dire que nous n'aurions d'autre garantie que la bonne foi des tribus.

M. Painlevé estime que ce contrôle doit être exercé par une gendarmerie riffaine, soumise au maghzen, c'est-à-dire commandée au début par des officiers français et espagnols, puis exclusivement par des Espagnols et des cadres locaux.

M. Emile Kahn, voudrait que cette gendarmerie fût composée de fonctionnaires internationaux sous le contrôle de la Société des Nations.

M. Painlevé juge cette éventualité dangereuse à cause des multiples interventions qui saisiraient toute occasion de se produire.

Il conclut en affirmant que si la paix règne au Maroc pendant deux ou trois ans, la France arrivera parfaitement à s'entendre avec les populations indigènes qui bordent notre zone. Nous procéderons

par la collaboration pacifique en associant peu à peu le Riff à notre activité.

Conseils de guerre. — M. Victor Basch s'étonne que le gouvernement maintienne les conseils de guerre.

M. Painlevé expose qu'un projet de loi préparé par M. Barthou et modifié par M. Maginot a été soumis au Sénat. Ce projet ne comporte pas l'abolition des conseils de guerre, mais il apporte des progrès considérables et rend de nouveaux scandales impossibles en instituant des magistrats militaires connaissant la légalité et le droit.

Les adversaires de la suppression pure et simple présentent, entre autres, une objection qui est forte : c'est en temps de guerre que les erreurs les plus cruelles sont à redouter. Il importe donc d'établir dans le temps de paix une institution qui ait subi l'épreuve de l'expérience, sinon il faudrait au lendemain de la mobilisation, recourir à une véritable improvisation de la justice militaire.

M. Painlevé fait l'historique de la question à partir du 11 mai 1924. A ce moment-là, le Sénat était déjà saisi. En prenant le pouvoir, M. Herriot, désireux d'aboutir et en conséquence de ne pas blesser la Haute Assemblée, n'a pas voulu retirer le projet.

Lorsque M. Painlevé est devenu président du Conseil, la discussion du projet en commission touchait presque à son terme. Il a cru sage de suivre le même politique que son prédécesseur et il a usé de toute son influence pour que la réforme fût aussi large que possible. A trois reprises, il a obtenu la mise à l'ordre du jour du projet et trois fois des problèmes pressants ont fait remettre la discussion. M. Painlevé déclare, en terminant, qu'il va demander au Sénat de discuter la loi dès le mois de juin. Selon lui, cette méthode offre le plus de chances d'aboutir à un résultat.

M. Guernut fait toutes réserves sur cette méthode; il lui semble à lui que la majorité parlementaire pourrait être invitée à supprimer dès maintenant les conseils de guerre en temps de paix et il rappelle les idées générales de notre projet. (*Cahiers*, 1922, page 75.)

Syrie. — M. Besnard, qui vient de passer six semaines en Syrie, rapporte au Comité ses observations. C'est sans préjugé de race ni de religion qu'il a étudié sur place toutes les questions à l'ordre du jour.

Sur le cas du général Sarrail, M. Besnard n'a pas fait une enquête approfondie. Il s'est convaincu cependant que la majorité est d'accord pour affirmer que le rappel du général a été une grave erreur. En bombardant Damas, Sarrail a évité la perte d'une masse de vies humaines. Depuis son départ, Damas a été souvent bombardé. Mais la presse française n'en parle pas.

On observe également le silence sur les mesures prises à l'égard de la presse. A maintes reprises, des journaux ont été suspendus. M. Besnard rappelle à ce propos les violentes attaques dont le général Sarrail fut l'objet pour avoir infligé jadis ce traitement au journal « l'Orient ».

M. Besnard expose ensuite la situation militaire telle qu'elle se présentait lors de son arrivée le 16 février dernier.

L'insécurité était si grande à ce moment-là qu'on lui a conseillé de ne pas se rendre à Damas. Ce n'est qu'à la fin de son séjour qu'il a pu gagner cette ville. A Damas, beaucoup pensaient que l'autorité du général Sarrail aurait suffi à maîtriser la rébellion en une quinzaine de jours.

M. Besnard estime que le commandement français est souvent mal informé. Le service de renseignements est assuré par des gens qui ne parlent pas l'arabe et sont les dupes de leurs informateurs. C'est ainsi que nous avons par erreur, exercé des représailles qui n'ont pu que nourrir l'insurrection. Il est certain également que l'attitude des volontaires, de

nos « partisans » n'est pas toujours sans reproche. La conclusion en est que nous sommes exécutés dans la région autant que l'étaient jadis en Espagne les armées de Napoléon.

Au Liban, par contre, tout était calme. Mais on pourrait craindre des troubles si la situation incertaine de la Syrie se prolongeait encore.

Au point de vue politique, M. Besnard note que nos difficultés proviennent avant tout de ce que la France est à la fois puissance mandataire et puissance protectrice des catholiques. Une question extrêmement délicate est celle du Grand-Liban. En 1920 la France a voulu faire de ce pays son bastion en Syrie. Le Grand-Liban étant indéfendable militairement, on lui a annexé certains territoires, soit une population de 200 à 300.000 musulmans dont on n'a point requis l'avis et qui s'entendent difficilement avec les Libanais catholiques. C'est, en effet, le patriarcat catholique qui dirige la politique du Grand-Liban et l'on comprend que les musulmans refusent de reconnaître son autorité.

Au lieu d'appliquer le mandat, nous continuons à faire en Syrie de l'administration directe. Nos agents ne sont pas toujours bien choisis et l'argent est scandaleusement gaspillé. Il y a trop de fonctionnaires dont le principal but est de conserver leur situation et qui n'hésitent pas à tromper le Quai d'Orsay pour l'amener à créer des postes nouveaux.

M. Besnard conclut en se demandant quelle doit être la solution de ces divers problèmes. La France doit-elle quitter la Syrie ? De l'avis de beaucoup, ce serait avouer notre impuissance et perdre toute autorité auprès des musulmans. Du reste, ce départ ne résoudrait rien, car quoi qu'il en soit, nous ne renoncions pas à la protection des catholiques.

Mais, si en restant en Syrie, nous y continuons notre politique actuelle, c'est la nécessité d'y entretenir une armée de 50.000 hommes. Notre devoir est donc d'exercer loyalement le mandat, sans recourir à l'administration directe.

M. Grumbach demande à M. Besnard si l'Italie n'a pas exprimé le désir de se charger de la protection des catholiques.

M. Besnard répond qu'il n'a pas de renseignements là-dessus. Il ajoute que le consul anglais à Damas a joué un rôle néfaste lors de l'insurrection. Il est avéré qu'il a tenté d'affaiblir la population.

Sur la proposition de M. Victor Basch, le Comité prie M. Besnard de consacrer aux questions syriennes un article des *Cahiers* (voir ci-dessus).

Le Comité décide en outre d'exposer la situation de la Syrie en réunion publique.

L'Affaire Platon

On sait que le docteur Platon, l'éminent professeur de gynécologie à la Faculté de Marseille, ayant été inculpé dans une affaire de carnets médicaux, fut frappé de déchéance par le Conseil supérieur de l'Université d'Aix et fit appel de cette sanction devant le Conseil supérieur de l'Instruction publique.

L'affaire, appelée récemment, a été plaidée par M. Henri Guernut, secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme. L'innocence du Dr Platon était évidente : le procureur général d'Aix l'avait proclamée solennellement à l'audience de la Cour d'Appel. Le Conseil supérieur de l'Instruction publique a néanmoins différé sa décision jusqu'après la révision du procès.

On lira avec intérêt l'émouvant et sobre plaidoyer de M. Henri Guernut, que la Ligue des Droits de l'Homme vient d'édition en une élégante brochure de 24 pages. On y trouvera, avec un clair exposé de l'affaire et des documents décisifs, la pleine réhabilitation morale du Dr Platon. (En vente à la Ligue des Droits de l'Homme, 10, rue de l'Université, Paris : un franc.)

NOS INTERVENTIONS

Herduin et Millant sont réhabilités

On se souvient que, le 6 mai dernier, la Cour de Colmar était appelée pour la seconde fois à statuer sur un pourvoi en réhabilitation déposé par la Ligue des Droits de l'Homme en faveur des deux sous-lieutenants Herduin et Millant, exécutés sans jugement le 11 juin 1916.

Après plaidoiries de M. Henri Guernut, secrétaire général de la Ligue, et de M. Gerthoffer, du barreau de Colmar, l'affaire avait été mise en délibéré.

Dans son audience du 20 mai, la Cour a prononcé la réhabilitation des deux malheureux officiers.

La validation de M. de Rothschild

A M. le Président de la Chambre des Députés,

La Ligue des Droits de l'Homme élève la protestation la plus énergique contre les conclusions du rapport déposé par M. Lafarge, au nom de la Commission chargée de procéder à une enquête sur les opérations électorales des Hautes-Alpes (27 juillet et 10 août 1924).

L'honorable rapporteur constate les nombreuses libéralités faites par M. de Rothschild pendant la campagne électorale. Mais la Commission a pensé qu'elles « sont restées sans influence sur le vote ». Une faible différence séparait dans le département les partisans et les adversaires du Cartel. La jeunesse du candidat radical, la dissidence de quelques dirigeants cartellistes, l'éloignement de M. Peytral, alors ministre, auraient suffi à déplacer la majorité.

Il est, cependant, difficile de nier l'impression produite par les prodigalités de M. de Rothschild sur l'esprit des électeurs. Le rapporteur lui-même est obligé de constater : « M. de Rothschild est arrivé dans le département des Hautes-Alpes, précédé de la réputation d'un homme fabuleusement riche. Comme l'a dit un témoin, on ne disait pas là-bas « riche comme Crésus », mais bien « riche comme Rothschild ». Il a semblé que sa présence, selon le mot d'un autre témoin, était « comme une force de la nature », qui allait répandre un peu de richesse sur un pays réputé très pauvre. On a vu en lui, comme on l'a dit encore, « une mine d'or », dans laquelle chacun a essayé de puiser quelque chose.

Cette réputation préalable à l'arrivée du candidat n'était cependant pas telle que, dès le premier jour, sa candidature fût accueillie avec faveur. Un témoin, qui est d'ailleurs plutôt favorable à M. de Rothschild, M. Grimaud, conseiller général, a impartitalement raconté ses impressions : « Je ne pouvais pas admettre que M. de Rothschild, arrivé dans le département quinze jours avant, pût battre M. Pêche, qui était venu en mai. » Et il ajoute : « Ce fut une surprise pour beaucoup, après le premier tour, de voir M. de Rothschild avec un tel nombre de voix. »

Mais si M. de Rothschild était inconnu, il s'employa, par des prodigalités de toutes sortes, à créer l'opinion que son élection ferait couler un fleuve d'or sur le pays. Pendant un mois, en effet, il n'a cessé de distribuer sans compter, Sociétés musicales ou sportives, mutualités, œuvres de bienfaisance ou d'éducation, syndicats agricoles ont reçu d'innombrables subventions, tantôt offertes, tantôt sollicitées. La distribution était parfois publique : au lieu de faire une conférence, M. de Rothschild s'installait sur la place et donnait des coupures de 5, 10, 50 fr. à quiconque se présentait. Il essayait de colorer ces dons d'un prétexte de charité ; il demandait de temps à autre à l'un des solliciteurs s'il était pauvre, malade ou père de famille nombreuse. Mais souvent il donnait avec une hâte fébrile, sans aucune précau-

tion : on a conté l'histoire d'un paysan venu des Basses-Alpes, à la foire de Gap, qui, rencontré par le candidat sur la route, en reçut 500 francs sans savoir pourquoi ; le soir, au retour, ce même paysan s'arrêta dans un village, se glissa dans un groupe et, encouragé par la rencontre du matin, sollicita et obtint encore 300 francs. M. Auguste Reynaud, député du Var, a expliqué comment il ne tint qu'à lui de recevoir un billet, au cours d'une de ces distributions publiques. Ainsi, rapidement, s'établit, autour du nom de Rothschild, une sorte de légende dorée, grâce à laquelle il l'emporta.

Il protesta n'avoir jamais remis de l'argent sous la condition que l'on vote pour lui. Malgré quelques faits équivoques, on ne peut pas dire que cette protestation soit absolument dénuée de vérité. La corruption individuelle, directe, n'a pas été un système pour lui. Elle tombe trop ouvertement sous le coup de la loi pénale. Mais est-elle plus dangereuse que cette corruption hypocrite, qui distribue l'or sans compter et trouble les esprits d'une manière profonde et durable ?

Le système a, d'ailleurs, produit, dans les Hautes-Alpes, un effet profond de démoralisation. Les partis ont été désorganisés. On a vu des hommes rentrer leur passé pour s'attacher à la fortune de M. de Rothschild. Quelle a été, dans ces revirements, l'influence de l'argent ? Il est fort difficile de le dire. Mais il est vraisemblable qu'elle a été grande.

Certains hommes politiques ont-ils été attirés par le miroitement de l'or jeté à profusion ? Y a-t-il eu des sommes remises, des promesses exigées ? M. de Rothschild ne l'a pas nié : il a même accusé M. Cluzel, député des Hautes-Alpes, d'avoir demandé et reçu de l'argent. Sans vouloir affirmer l'exactitude du fait, énergiquement dénié par M. Cluzel, on doit tout au moins conclure des déclarations faites par M. de Rothschild que son système de propagande comportait aussi des libéralités aux hommes politiques influents.

Son programme n'était pas d'ordre politique ou social. Il n'avait pris aucune étiquette, glanant les voix sans en rechercher la couleur. Son succès devait l'être, il a été le résultat d'un étalage de richesse. Ce n'est pas à la conscience des électeurs qu'il a adressé un appel, mais à leur avidité, excitée par des prodigalités sans mesure.

Admettra-t-on de pareils procédés électoraux ? Ce serait consacrer la démoralisation, reconnaître que le suffrage universel peut être mis aux enchères. La dignité de la souveraineté populaire, dont le Parlement a la garde, serait profondément atteinte.

C'est déjà trop qu'une Commission ait pu se borner à déclarer de pareils agissements simplement « regrettables ». La Chambre ne peut reconnaître la liberté des votes émis sous de telles influences. La Ligue des Droits de l'Homme lui demande d'annuler l'élection des Hautes-Alpes.

(12 mai 1926.)

Pour le général Sarrail

Le Comité Central, dans sa séance du 1^{er} février, a voté en faveur du général Sarrail la résolution que nous avons publiée (Cahiers 1926, page 88). Par voie de question écrite au Journal officiel, notre collègue, M. Marius Moutet, a demandé au gouvernement pourquoi cet officier avait été remplacé dans son commandement et quelles mesures de réparation il comptait prendre à son égard.

Il a reçu, le 23 avril, la réponse suivante :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le remplacement du général Sarrail par un haut-commissaire civil a été décidé par le gouvernement parce que celui-ci a estimé que le moment était venu de remettre l'organisation et l'application du mandat

entre les mains d'une haute personnalité civile, de manière à répondre aux principes et aux préoccupations de la Société des Nations.

J'ajoute que le gouvernement a bien marqué les raisons de sa décision à cet égard en procédant de la même manière au Maroc, où un haut-commissaire civil a été également substitué au haut-commissaire militaire, sans que rien, dans cette décision de principe, ait été de nature à porter atteinte au prestige du maréchal Lyautey.

À la suite d'une entrevue qu'il eut, quelques jours plus tard, avec M. Painlevé, M. Guernut reçut, le 3 mai, la lettre ci-dessous :

Je tiens, après notre entretien relatif à la Syrie et au rôle du général Sarrail, à vous confirmer la lettre que j'ai adressée à notre collègue, M. Moutet.

En toutes circonstances, à la tribune de la Chambre et du Sénat, comme devant les Commissions des deux assemblées, j'ai défendu, contre des polémiques sans mesure et sans justice et contre des outrages, l'administration du général Sarrail en Syrie. J'ai déclaré, avec preuve à l'appui, que, grâce à elle, la population musulmane de Damas était restée calme devant les dangereux événements de l'automne dernier.

L'offre spontanée par laquelle (fin de juin 1925) le général Sarrail mit à la disposition du gouvernement, pour faire face au danger marocain, son meilleur bataillon nord-africain fut inspirée par le plus généreux patriotisme, et pour que ce geste fut suivi du douloureux échec de la colonne Michaud, il a fallu la coïncidence de multiples circonstances malheureuses.

C'est pour des raisons d'ordre général conformes à la politique républicaine que la nomination d'un haut-commissaire civil s'imposait, dès l'an dernier, en Syrie, par mandat, plus encore qu'en Maroc, et le gouvernement, loin de prendre une mesure hâtive, l'a, au contraire, retardée jusqu'au moment où une colonne française est rentrée à Soueïda et où les incursions des bandes contre Damas ont été réprimées.

■ Nous avions demandé au ministre du Travail que la loi de 8 heures fut appliquée aux ouvriers du fond des ardoisières d'Allasac. — La Direction est invitée à se conformer aux prescriptions de la loi du 24 juin 1919.

■ M. Beaufils, ex-facteur sous-chef des postes à Cherbourg, sollicitait la révision de son titre de pension. Agé de 74 ans, presque aveugle et sans autre ressource, M. Beaufils ne pouvait subvenir à ses besoins. — Satisfaction.

■ Condamné à 10 ans de réclusion en 1919 par le Conseil de Guerre du Mans pour violences contre un soldat allié, M. Madai avait déjà obtenu une remise d'un an et sollicitait une nouvelle mesure de clémence. — Une nouvelle remise d'un an lui est accordée.

■ Bénéficiaire d'une pension militaire calculée sur une incapacité de 100 0/0, M. Gillot, ex-soldat de la 2^o Section G. V. C., demandait le paiement des arrérages échus. L'intéressé passe une nouvelle visite médicale et reçoit satisfaction.

■ Venu en France muni d'un passeport valable pour trois mois seulement, M. Poplavsky, journaliste russe, demandait l'autorisation de se fixer à Paris. — Il l'obtient.

■ Condamné à la peine de mort pour meurtre en 1916, peine qui avait été commuée en 10 ans de réclusion, M. Tolot sollicitait une mesure de clémence. Excellent soldat, M. Tolot était resté sur le front jusqu'à sa condamnation ; il avait commis son crime dans un moment de dépression nerveuse et avait toujours eu depuis lors une très bonne conduite. — Une nouvelle remise de quatre mois sur sa peine permet son élargissement.

■ M. Jeantet, commis des Trésoreries coloniales à Zinder (Niger), réclamait le paiement de travaux supplémentaires effectués en juillet et août 1923. — Une somme de deux cents francs lui est remise.

■ M. Jean C... condamné pour vol à un an de prison et 5 ans d'interdiction de séjour en 1920, ayant fait partie d'une unité combattante pendant plus de six mois, demandait à bénéficier des dispositions de la loi d'amnistie. — Satisfaction.

CORRESPONDANCE

Phan Châu Trinh

L'article de M. Jules Roux sur Phan Châu Trinh (p. 195), nous a valu de notre collègue M. A.-E. BABUT, la lettre suivante, qui ne manquera point d'intéresser nos lecteurs par les détails qu'elle fait connaître :

... Il y a toute une page de l'histoire de l'affaire Phan Châu Trinh que le commandant Roux ignore et parce qu'il n'était plus à ce moment-là en Indochine. Or, j'estime qu'il est nécessaire que cette page soit rappelée dans les *Cahiers*.

Ainsi, le commandant Roux ne nous dit pas que, lors de son arrestation à Hanoi, Phan Châu Trinh n'a eu très probablement la vie sauve que grâce à l'intervention immédiate des Sections de la Ligue des Droits de l'Homme du Tonkin auprès des pouvoirs locaux, intervention qui avait son mérite, car elle impliquait un certain courage. J'ai connu là-bas des ligueurs fonctionnaires qui on pâti dans leur carrière parce qu'ils avaient osé s'associer à la défense de Phan Châu Trinh.

C'est cette intervention de nos Sections tonkinoises qui obligea le Gouvernement de la Colonie à ne pas abandonner complètement Phan Châu Trinh à la vengeance des mandarins de la cour de Hué.

* * *

Dans un certain passage de son article, le commandant Roux rend hommage à Klobukowski qui, dit-il, alors qu'il était gouverneur général de l'Indochine, s'honora en gracieux Phan Châu Trinh.

C'est exact, mais il faut ajouter que ce ne fut pas sans une longue résistance que M. Klobukowski se décida à prendre cette mesure. Il ne la prit qu'après avoir été rappelé en France pour fournir certaines explications au département.

Auparavant, sous son gouvernement, avaient été traités en suspects, tous les Français qui avaient pris la défense de l'innocent. Je me souviens d'avoir été personnellement, pour ce motif, littéralement boycotté en Indochine. Toutes les portes françaises se fermaient devant moi, personne n'osait plus franchir mon seuil et dans une réunion publique tenue à Hanoi, on alla jusqu'à proposer de m'abattre à coups de revolver, comme un chien, moi, l'infâme défenseur de l'antifrançais Phan Châu Trinh.

A la même époque, à la veille de l'interpellation Présensé sur l'Indochine, M. Klobukowski adressait à M. Milliès-Lacroix, ministre des Colonies, un long câblogramme dans lequel il dénonçait les ligueurs Saumont, Cognacq (aujourd'hui lieutenant-gouverneur de la Cochinchine), Gounelle et Babut « qui étaient à la tête de cette campagne menée en faveur de Phan Châu Trinh, comme des individus tarés (sic) et dignes d'aucune créance ».

M. Klobukowski est revenu à résipiscence depuis, c'est bien, cela lui fait honneur; mais lui décerner pour cela des éloges, dans les *Cahiers*, alors qu'on passe sous silence les efforts de ceux qui furent les vrais défenseurs de Phan Châu Trinh et les premiers artisans de sa grâce vous avouerez que c'est là une façon bien incomplète d'écrire l'histoire.

Je le répète, je n'incrimine pas du tout les intentions du commandant Roux qui, certainement, était imparfaitement renseigné sur ce point.

J'espère que vous voudrez bien publier cette mise au point dans les *Cahiers* et je vous en remercie.

ACTIVITE DES FÉDÉRATIONS

Algérie

6 avril. — La Fédération a tenu, sous la présidence de M. Victor Basch, vice-président de la Ligue, assisté de M. Henri Guernut, secrétaire général, un Congrès auquel elle avait invité les Sections du département de Constantine et d'Oran.

Le Congrès a créé un Comité qui aura pour fonctions de réunir tous les ans un Congrès de toutes les Sections, tout d'abord d'Algérie, et après ce Congrès, une conférence des Sections de l'Afrique du Nord; en second lieu, de préparer l'étude des questions touchant l'Algérie; enfin, d'intervenir au nom des Sections auprès du gouvernement général.

Le Congrès a délibéré sur un certain nombre de questions, par exemple l'égalité du service militaire entre indigènes et français; l'égalité de traitement entre les instituteurs indigènes et les instituteurs français; à titre égal; la suppression des passeports des indigènes allant en France; la représentation des indigènes au Parlement, etc., etc.,

Après le Congrès, une réunion publique a été tenue au Théâtre Municipal, sous la présidence de M. Bayonne, président de la Section. Plus de 3.000 auditeurs ont applaudi M. Victor Basch, qui a traité de l'action de la Ligue en général et de sa campagne pour l'égalité fiscale et contre le fascisme. Puis, M. Guernut a précisé l'attitude de la Ligue sur la question de la guerre au Maroc.

Cher

Avril. — La Fédération regrette la présence de ligueurs dans le ministère et l'attitude présente de M. Painlevé au sujet du Maroc.

Loire-Inférieure

21 mars. — Le Congrès fédéral, réuni à Basse-Indre, exprime sa sympathie à M. Malvy et demande l'union des républicains contre la réaction. Elle réclame la suppression des Conseils de guerre.

Loiret

18 avril. — Le Congrès demande : 1° la solution rapide des questions financières et l'équitable répartition des charges fiscales; 2° la collaboration des ministres et de la Commission des Finances avec les représentants des groupements professionnels; 3° l'abolition des Conseils de guerre; 4° le contrôle par l'Etat des comptabilités des Compagnies de transport et la suppression des abus tolérés dans ces Compagnies; 5° des sanctions contre les chefs responsables des erreurs des juridictions militaires; 6° la paix en Syrie et au Maroc.

M. Roger Picard, membre du Comité Central, fait une conférence publique sur la crise financière et la justice fiscale.

Pas-de-Calais

21 mars. — Le Congrès exprime son dévouement à M. Ferdinand Buisson et sa sympathie à M. Malvy, victime de la réaction.

A l'issue du Congrès, conférence par MM. Langevin, membre du Comité Central, Albert Bayet et Lévy Ulmann.

ACTIVITE DES SECTIONS

En raison de l'abondance des matières, nous avons dû différer la publication d'un certain nombre de vœux adoptés par nos Sections.

Nos collègues voudront bien nous excuser de ce retard. Nous nous efforcerons de le regagner dans nos plus prochains numéros.

Aigrefeuille-le-Thou (Charente-Inférieure)

28 mars. — La Section demande le remplacement des impôts indirects par une contribution individuelle et des taxes frappant les fortunes acquises et les bénéficiaires de l'antécédent. Elle proteste : 1° contre les prétentions du Sénat en matière financière; 2° contre la guerre au Maroc; 3° contre la condamnation du docteur Platon. Elle demande : 1° les soins et le rapatriement pour les soldats malades sur le front nord-marocain; 2° la révision de l'affaire Platon.

Aimargues (Gard)

Avril. — La Section organise une série de conférences : le 20 février, avec Marianne Rauze, sur la paix; le 7 mars,

avec M. Gignoux, sur la Ligue; le 19, avec Marianne Rauze, sur la Société des Nations; les 8 et 9 avril, avec M. E. Reynier, sur le colonialisme; le 14 avril, avec M. Reynier sur la guerre en Syrie et au Maroc. A l'issue de cette dernière réunion, la Section demande : 1° l'institution d'un Conseil économique international en vue d'empêcher les guerres; 2° la transformation des colonies en pays sous mandats; 3° l'interdiction, comme iniques, des guerres coloniales.

Ain Beida (Constantine).

1^{er} avril. — Allant à Khenchela, notre secrétaire général M. Henri Guernut s'est arrêté deux heures à Ain Beida. Des amis, réunis sur l'heureuse initiative de M^e Renucci, notaire, ont constitué la Section qui sera bientôt une des plus ardentes du département.

Albert (Somme)

25 mars. — La Section demande la suppression de la mise en liberté provisoire sous caution; M. Labalette expose les principes de la Ligue.

Alençon (Orne)

24 mars. — Devant 300 auditeurs, M. Klemozynski, délégué du Comité Central, définit l'attitude de la Ligue dans la crise actuelle.

Antibes (Alpes-Maritimes)

29 mars. — La Section demande : 1° le maintien des lois contre les congrégations; 2° l'attention des législateurs sur les dangers de l'enseignement donné dans les séminaires et de l'intervention des congréganistes dans les luttes politiques.

16 avril. — La Section demande : 1° la suppression des Conseils de guerre et des cours martiales; 2° la limitation des charges militaires; 3° la paix au Maroc et en Syrie; 4° la révision des marchés de guerre, le rétablissement de la loi sur la spéculation illicite, la suppression de l'impôt sur le chiffre d'affaires et l'égalité fiscale; 5° l'école unique; 6° le droit syndical pour les fonctionnaires; 7° la lutte contre le fascisme.

Arçais (Deux-Sèvres)

Avril. — Conférence de M. Héry devant plus de 200 auditeurs.

Arçais-sur-Aube (Aube)

14 mars. — Conférence de M. Michaut. Les auditeurs demandent la révision de la Constitution, avec limitation des pouvoirs du Sénat.

Arcueil-Gachan (Seine)

Avril. — La Section émet le vœu que les Sections invitent leurs membres parlementaires à conformer leurs votes à l'esprit de la Ligue.

Audincourt (Doubs)

27 février. — La Section demande la fermeture des fromages aux fromages, heures, bétail et bois de chauffage, en vue d'enrayer la hausse des prix.

Aurillac (Cantal)

Avril. — M. Demon fait une conférence publique sur les questions actuelles.

Auxerre (Yonne)

31 mars. — M. Lebossé expose les dangers du fascisme. La Section exprime sa confiante sympathie à M. Malvy.

Bagé-le-Châtel (Ain)

4 avril. — La Section demande : 1° l'école unique et gratuite; 2° l'équité fiscale; 3° la démocratisation du Sénat; 4° la suppression des Conseils de guerre; 5° des garanties contre les arrestations arbitraires. Elle exprime son admiration à M. Malvy et sa confiance au Comité Central.

Bannalec (Finistère)

27 mars. — La Section demande la révision de l'affaire Platon et de l'affaire Herriquet.

Beaucourt (Territoire de Belfort)

7 avril. — Conférence de M. Bolle sur « l'esprit public au xv^{ème} siècle ».

Beaugency (Loiret).

27 mars. — La Section émet le vœu que le projet de loi sur les loyers soit modifié.

Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe)

Avril. — La Section demande : 1° l'égalité fiscale; 2° la suppression du vote par procuration au Parlement; 3° le retrait de l'indemnité aux parlementaires absents des séances; 4° une sévère compression des impôts. Elle proteste contre les impôts rétroactifs.

Benni-Yenni (Alger)

10 avril. — Sur le plus haut sommet habité de la Haute-Kabylie, les Benni-Yenni ont constitué une Section ardente et active, qu'au lendemain du Congrès d'Alger, M. Henri Guernut est allé visiter. Devant un auditoire uniquement composé d'indigènes, sous la présidence de M. Amhis Mohammed, président de la Section, M. Henri Guernut a traité de l'action de la Ligue, et M. Moatti, président fédéral, a précisé notre doctrine commune sur les questions indigènes. A l'aller, il avait jeté les bases de Sections autonomes à Tizi-Ouzou et à Fort-National.

Biskra (Constantine)

2 avril. — Grande affluente à la conférence faite par M. Henri Guernut sous la présidence de M. Raynaud, président. Notre secrétaire général donne des explications qui sont applaudies sur la réforme indigène et sur la guerre du Rif.

Bohain (Aisne)

26 mars. — La Section proteste contre l'attitude présentée de M. Painlevé à propos du Maroc.

Bône (Constantine)

24 mars. — M. Victor Basch, vice-président de la Ligue, fait une conférence publique et contradictoire. L'auditoire demande l'union contre le fascisme.

Bougie (Constantine)

4 avril. — M. Guernut donne une réunion publique sur l'action de la Ligue en France et en Algérie. A la demande de l'auditoire, il parle de la réhabilitation entreprise par la Ligue des victimes des Conseils de guerre.

Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais)

16 mars. — Conférence de M. Mosnat, délégué du Comité Central.

15 avril. — La Section exprime à M. Malvy sa sympathie et son dévouement.

Brive (Corrèze)

20 avril. — La Section demande l'assimilation du brevet supérieur au baccalauréat, en vue de rendre toutes les licences accessibles à tous.

Cambrai (Nord)

28 mars. — La Section entend une conférence de M. Roger Picard, membre du Comité Central sur la situation financière. Elle demande : 1° une meilleure répartition des impôts; 2° la répression des fraudes fiscales; 3° la lutte contre le fascisme; 4° le respect de la liberté d'opinion; 5° l'abolition des Conseils de guerre et la réforme du Code de justice militaire.

Cannes (Alpes-Maritimes)

Avril. — M. Léon Baylet, membre du Comité Central, fait une conférence publique devant 500 auditeurs.

Cartignies (Nord)

14 mars. — La Section adopte les vœux de la Section d'Avesnes (p. 213).

Cauna (Landes)

7 avril. — La Section demande : 1° la révision démocratique de la Constitution; 2° l'école unique; 3° la suppression de l'Ambassade au Vatican; 4° des sanctions contre les fonctionnaires de l'Etat qui attaquent le parti républicain.

Cercoux Charente-Inférieure.

23 mars. — La Section demande : 1° l'école unique; 2° la réalisation par le Parlement du programme démocratique.

Chantelle (Allier).

23 février. — La Section demande : 1° la révision démocratique de la Constitution; 2° le choix des délégués cantonaux parmi les amis de l'école laïque.

Charenton-Saint-Maurice (Seine).

Avril. — La Section demande : 1° la nationalisation des

banques; 2° l'interdiction de la fabrication privée des armes de guerre; 3° la discussion du projet de loi sur la réquisition des fortunes et des usines en cas de guerre; 4° la paix au Maroc; 5° la suppression des Conseils de guerre.

Château-Thierry (Aisne).

23 mars. — La Section demande : 1° le maintien des indemnités pour frais de déménagement accordés aux fonctionnaires venus de l'intérieur dans les Régions libérées; 2° la suppression du privilège des bouilleurs de cru et la monopolisation des alcools par l'Etat.

Châtillon-en-Diois (Drôme).

11 avril. — Devant 400 auditeurs, M. Lisbonne fait une conférence sur la Ligue et la justice fiscale.

Châtillon-sur-Seine (Seine).

4 avril. — M. Mosnat, délégué du Comité Central, fait une conférence devant plus de 100 auditeurs.

Chénérailles (Creuse).

20 mars. — La Section demande : 1° la suppression des Conseils de guerre; 2° l'école unique; 3° l'application des lois de laïcité aux départements recouvrés; 4° la révision des pensions de guerre; 5° des sanctions contre les fraudeurs de l'impôt; 6° le rétablissement de la paix.

Chennevières-sur-Marne (Seine-et-Oise).

Avril. — Conférence de M. Broussard sur la guerre du Maroc. La Section blâme M. Painlevé et demande la conclusion de la paix.

Chevanceaux (Charente-Inférieure).

28 février. — M. Lamaison fait une conférence sur la Ligue et l'action républicaine.

Clichy (Seine).

31 mars. — La Section demande la paix au Maroc par l'autonomie du Rif dans le cadre des traités.

Compiègne (Oise).

28 mars. — Conférence de MM. Fonteny et G. Ploch. Les auditeurs votent un ordre du jour contre le fascisme.

Coutras (Gironde).

31 mars. — Après une causerie de M. Lugnet, la Section demande l'union des républicains contre le fascisme.

Cusset (Allier).

28 mars. — Causerie par M. Gellé, délégué du Comité Central. Une Section est constituée.

Dax (Landes).

29 mars. — La Section : 1° exprime son estime à M. Malvy; 2° invite les républicains à s'unir contre la réaction; 3° salue le général Sarrail; 4° demande qu'aussitôt le mandat rempli, la France évacue la Syrie; 5° réclame l'assainissement financier et la révision du procès Malvy.

Dijon (Côte-d'Or).

15 avril. — La Section : 1° proteste contre la fermeture obligatoire de certains établissements, le dimanche; 2° demande que le régime des assurances soit modifié.

Dives-sur-Mer (Calvados).

Avril. — La Section demande que les fonctionnaires de l'Etat soient autorisés à exercer jusqu'à la délivrance du titre de leur pension de retraite.

Drap-Cantaron (Alpes-Maritimes).

13 mars. — La Section approuve les revendications des fonctionnaires. Elle demande : 1° la démocratisation de la Société des Nations; 2° le libre-échange; 3° l'adoption d'une banque universelle.

Dunières (Ardèche).

17 avril. — Mme Schreiber parle sur le rapprochement franco-allemand. Les auditeurs approuvent les principes d'arbitrage et la politique de Locarno.

Etel (Morbihan).

23 mars 1926. — La Section demande : 1° la stricte application de l'article 3 des statuts; 2° la suppression des Conseils de guerre; 3° la réforme du code de justice militaire.

Excideuil (Dordogne).

24 mars. — La Section proteste : 1° contre les attaques

qui, en M. Malvy, visent la République; 2° contre les impôts indirects; 3° contre le maintien de la taxe sur le chiffre d'affaires.

Fayence (Var).

1^{er} avril. — La Section demande l'intervention de la Ligue en faveur de Raphaël Torrès.

Firminy (Loire).

Avril. — Conférence par M. Mosnat, délégué du Comité Central.

Ghardaïa (Oran).

8 avril. — Après le Congrès d'Alger, M. Guernut est venu jusqu'à Ghardaïa, s'arrêtant à Djelfa, Boghari, Laghouat où il a jeté les bases de Sections autonomes. A Ghardaïa, devant un auditoire composé en grande partie d'indigènes, il a marqué par quelques anecdotes choisies l'œuvre et l'action de la Ligue. M. Lahmi, instituteur, a traduit ces déclarations. Une autre réunion, toute privée, a été faite devant les ligueurs de la Section sous la présidence de M. Lapointe, président, où les questions indigènes ont été traitées, en particulier la question du service militaire des Mozabites et l'administration de la zone militaire.

Gien (Loiret).

16 janvier. — La Section compte sur M. Painlevé, membre du Comité Central, pour obtenir la suppression des Conseils de guerre.

Graveson (Bouches-du-Rhône).

Avril. — La Section demande : 1° la suppression des Conseils de guerre et des cours martiales; 2° la justice fiscale.

Hazebrouck (Nord).

11 avril. — La Section entend une conférence de Mme Faviers sur la « Déclaration de 1789 ».

Hénin-Liétard (Pas-de-Calais).

6 mars. — M. Mosnat, délégué du Comité Central, fait, devant 250 auditeurs, une conférence sur la Ligue contre l'injustice.

1^{er} avril. — La Section demande l'envoi gracieux de livres en vue de constituer une bibliothèque. Les adresser à M. Dubucq, président. Elle émet le vœu que le relèvement de l'indemnité parlementaire ne soit effectué que sous la forme d'indemnité de présence au bénéfice des parlementaires se consacrant entièrement à leur mandat et abandonnant toute autre profession.

Hussein-Dey (Alger).

2 avril. — M. Dulac, dans une causerie, fait applaudir l'idéal de la Ligue.

Isigny-sur-Mer (Calvados).

9 mars. — Sous la présidence de M. Boutrois, M. Klemczynski, délégué du Comité Central, fait connaître l'action de la Ligue pour le triomphe de la vraie démocratie. Une Section est constituée.

Kkenchela (Constantine).

1^{er} avril. — M. Guernut donne une Conférence publique sous la présidence de M. Bagnères, président. Il traite de l'action de la Ligue et à la demande de l'auditoire, précise l'attitude que la démocratie doit tenir à l'égard du fascisme.

La Croix-Saint-Leuffroy (Eure).

21 mars. — La Section demande : 1° l'incompatibilité entre le mandat parlementaire et les fonctions d'administrateur dans les entreprises privées; 2° la réforme du Sénat; 3° la lutte contre le fascisme.

Laigle (Orne).

25 mars. — La Section demande : 1° la suppression des conseils de guerre; 2° la répression des menées cléricales ou fascistes; 3° des sanctions contre les fraudeurs de l'impôt; 4° l'école unique; 5° la paix au Maroc et en Syrie; 6° le vote de la loi sur les assurances sociales; 7° l'assainissement financier et la justice fiscale; 8° la révision de la Constitution; 9° le vote de la loi de pardon et les garanties de la liberté individuelle.

Laignes (Côte-d'Or).

4 avril. — Conférence de M. Mosnat, délégué du Comité Central.

Lalevade d'Ardèche (Ardèche).

25 mars. — La Section demande que la Chambre des dé-

pués ait le dernier mot en matière fiscale et donne seule la direction politique au gouvernement.

La Rochelle (Charente-Inférieure).

21 mars. — La Section demande : 1° la justice fiscale ; 2° l'union des forces de gauche ; 3° la démocratisation de la Société des Nations ; 4° rend hommage à M. Malvy.

La Trinité-Victor (Alpes-Maritimes).

2 avril. — La Section : 1° demande grâce de Dieu-donné ; 2° proteste contre la taxe civique ; 3° réclame des sanctions contre les fraudeurs de l'impôt.

Le Puy (Haute-Loire).

21 février. — La Section demande l'assainissement financier sans nouveaux impôts, inflation, emprunts ni consolidation forcée, et le vote d'un budget normal et équilibré.

Les Bordes (Loiret).

14 mars. — La Section demande : 1° la suppression des conseils de guerre ; 2° l'élection du Sénat au suffrage universel ; 3° l'imposition des étrangers à l'égal des Français de même condition ; 4° la révision des lois fiscales ; 5° le scrutin d'arrondissement.

Les Eglisottes (Gironde).

11 avril. — La Section demande : 1° la reconnaissance d'utilité publique pour la Ligue ; 2° la révision démocratique de la Constitution ; 3° la suppression des titres de noblesse ; 4° la réglementation des cinémas, des publications immorales et de la vente des armes aux mineurs. Elle exprime sa sympathie à M. Malvy.

Les Ollières (Ardèche).

17 avril. — La Section assiste, à Dunières, à la conférence de Mme Schreiber. Elle adopte l'ordre du jour voté par l'auditoire.

Liancourt (Oise).

8 avril. — La Section demande la suppression des conseils de guerre.

Libourne (Gironde).

Avril. — La Section crée une bibliothèque circulante d'éducation politique et économique.

Lille (Nord)

Avril. — La Section organise une série de conférences, les 7, 18, 27 et 30 mars, avec MM. Vanverts, Aulard, Coen, Ducros, Pancof. Les auditoires demandent : 1° la protection de l'enfance ; 2° la révision de la Constitution.

Lodève (Hérault)

25 mars. — La Section exprime sa sympathie à M. Malvy. Elle demande : 1° la répression du fascisme ; 2° la suppression des conseils de guerre ; 3° un traitement humain pour les condamnés de droit commun.

Lorient (Morbihan)

8 avril. — La Section proteste contre les paroles de M. Osola à propos de l'envoi des renforts au Maroc, et contre le privilège qu'il tend à établir au détriment des familles nombreuses. Elle demande la cessation des guerres coloniales.

Luçon (Vendée)

21 mars. — La Section demande : 1° la suppression des conseils de guerre ; 2° le rendement maximum des impôts existants avant le recours à de nouveaux impôts ; 3° la répression des menées fascistes. Elle exprime sa sympathie à M. Malvy, victime de la réaction.

Lyon (Rhône)

12 avril. — La Section proteste contre l'impérialisme du fascisme italien et demande l'intervention de la Société des Nations auprès du gouvernement italien.

Maisons-Lafitte (Seine-et-Oise)

25 mars. — La Section exprime sa sympathie à M. Malvy et proteste contre la municipalité de Maisons-Lafitte qui tolère l'apposition d'affiches diffamatoires à l'égard d'un ministre républicain.

Marans (Charente-Inférieure)

28 mars. — La Section demande la révision du code militaire et la suppression des conseils de guerre.

Marrakeck (Maroc)

21 mars. — La Section demande la répression de fascisme, notamment au Maroc.

Maubeuge (Nord)

8 mars. — A l'issue de la conférence de M. Henri Guernut à la cérémonie de réhabilitation de Strimelle, les auditeurs remercient le Comité Central et le secrétaire général de la Ligue, de leur dévouement à la justice et au droit.

Montaigu (Vendée)

28 mars. — La Section, réprochant les menées réactionnaires, exprime sa sympathie à M. Malvy.

Montataire (Oise)

11 avril. — La Section demande : 1° la paix au Maroc et en Syrie ; 2° la suppression des conseils de guerre ; 3° la réhabilitation du docteur Platon.

Monthéillard (Doubs)

17 avril. — La Section : 1° demande la révision des procès Malvy et Caillaux ; 2° exprime sa confiance à M. Malvy ; 3° réclame les réformes démocratiques attendues et la fermeture de la frontière à certaines denrées pour enrayer la vie chère ; 4° proteste contre les réunions d'ouvriers motivés par leur opinion et contre l'expulsion des réfugiés politiques.

Montmoreau (Charente)

29 mars. — Conférences de MM. Desbordes et Gounin à Saint-Séverin et Villebois-Lavalette. Deux nouvelles Sections sont constituées.

Montsoult (Seine-et-Oise)

28 mars. — La Section entend une causerie de M. Scherrer sur l'école unique.

Mourmelon-le-Petit (Marne)

17 mars. — La Section demande une équitable répartition des charges fiscales sans recours à de nouveaux impôts de consommation.

Mugron (Landes)

31 mars. — La Section demande la justice fiscale, notamment par une meilleure application de l'impôt sur le revenu et des mesures contre les menées fascistes.

Neuville-Montguyon (Charente-Inférieure)

4 avril. — Conférence de M. Lamaison. La Section demande : 1° la paix au Maroc ; 2° l'assainissement financier ; 3° la justice fiscale ; 4° la suppression des emplois inutiles et la réduction des gros traitements ; 5° l'augmentation des tarifs des chemins de fer restreinte aux premières et 2^e classes ; la suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires. Elle proteste contre les projets du ministère des Finances, notamment contre ceux qui visent l'agriculture.

Nevers (Nièvre)

Avril. — La Section demande que le Comité Central facilite à ses membres non résidents l'assistance aux séances.

Noyales (Aisne)

29 mars. — La Section approuve l'action de la Ligue, 41 adhésions.

Olivet (Loiret)

10 avril. — La Section demande : 1° le vote de la loi sur les assurances sociales ; 2° une politique financière hardie ; 3° l'interdiction du vote parlementaire par procuration ; 4° la suppression du Sénat ; 5° la réduction du nombre des députés ; 6° la paix au Maroc et en Syrie ; 7° la révision de l'affaire Platon. Elle félicite M. Guernut pour sa défense du docteur Platon.

Parané (Ile-et-Vilaine)

27 mars. — La Section entend une causerie de M. Guillou sur les innocents fusillés pendant la guerre. Elle salue les familles des victimes, se réjouit des réhabilitations obtenues par la Ligue et s'indigne de la non-réhabilitation des caporaux de Souain.

Paris (II^e)

6 avril. — La Section proteste contre l'expulsion scandaleuse de certains locataires. Elle demande : 1° la reconnaissance de la propriété commerciale ; 2° un régime plus équitable pour les locataires industriels et commerçants.

Paris (VI^e, Monnaie-Orléans)

9 mars. — La Section demande : 1° la révision de la constitution ; 2° l'abolition de l'esclavage économique ; 3° une plus juste répartition des charges fiscales. Elle proteste contre l'attitude du président de l'association des médecins et du bâtonnier de l'ordre des avocats, en faveur de la dissimulation fiscale.

Paris (IX^e)

21 mars. — La Section entend M. Cahen sur la crise financière. Elle demande avec le maintien des mesures fiscales actuelles et la répression des fraudes, l'admission de l'Etat comme co-héritier dans toutes les successions et l'élaboration par les Chambres d'une équitable répartition des impôts.

Paris (X^e)

8 mars. — La Section demande : 1° la révision du code du travail, en accord avec les organisations ouvrières ; 2° la ratification des accords de Washington ; 3° l'adoption de l'échelle mobile.

12 avril. — La Section entend un remarquable exposé de la situation économique par M. A. Ripert, de l'Ustica.

Paris (XII^e)

25 mars. — Causerie de Mme Mossé. La Section demande la révision de l'affaire Platon et la grâce du capitaine Moirand.

Paris (XV^e)

Avril. — La Section entend une causerie de M. R. Perdon sur les assurances sociales ; proteste contre l'exclusion d'une statue du salon des indépendants. Elle demande : 1° en matière de contribution sur les bénéfices de guerre, le respect des droits de la défense devant les commissions chargées de statuer ; 2° le vote rapide des assurances sociales.

Paris (XVIII^e, Grandes-Carrières)

6 avril. — La Section demande la grâce des condamnés qui se sont réhabilités par des années de bonne conduite et de travail.

15 avril. — Conférence de M. Cahen sur les crimes des conseils de guerre. La Section demande : 1° la suppression des conseils de guerre ; 2° la dissolution des associations fascistes. Elle proteste : 1° contre l'attitude de M. Palmiérou, touchant la justice militaire ; 2° contre l'agression d'un ecclésiastique fasciste, sur M. Goude, député, à qui elle exprime sa sympathie. Elle met l'opinion publique en garde contre les gestes théâtraux de Mussolini, qui pourraient provoquer une nouvelle guerre.

Paris (XIX^e, Amérique)

27 février. — M. G. Brunschvicg fait une conférence sur la défense de la République.

27 mars. — La Section distribue les livrets de caisse d'épargne décernés aux écoliers à la suite d'un concours sur l'article 1^{er} de la « Déclaration des Droits de l'Homme ». Elle demande : 1° la suppression du travail de nuit dans les boulangeries ; 2° l'application des lois sur l'hygiène des fournils.

Plourhuit (Ille-et-Vilaine)

11 avril. — M. Daubrié fait une conférence sur le rôle de la Ligue. La Section demande : 1° la suppression des conseils de guerre ; 2° l'application de la loi sur la fréquentation scolaire ; 3° la justice sociale ; 4° la démocratisation du Sénat.

Pontorson (Manche)

31 mars. — La Section : 1° demande le choix des délégués cantonaux parmi les amis déclarés de l'école laïque ; 2° proteste contre la création projetée d'un camp d'aviation dans le baie du Mont-Saint-Michel.

Pontivy (Morbihan)

Mars. — La Section réclame la suppression des conseils de guerre et la révision du Code de justice militaire.

Rabat (Maroc)

1^{er} mars. — La Section décide de soumettre au Congrès fédéral deux questions : 1° la justice indigène ; 2° la représentation des citoyens français au Maroc.

Rémalard (Orne)

Avril. — La Section vote 50 francs au titre de contribution volontaire pour l'amortissement de la dette publique.

Roanne (Loire)

11 avril. — Conférence de M. Mosnat, délégué du Comité Central. L'auditoire demande la suppression des Conseils de guerre.

Romainville (Seine)

3 avril. — La Section proteste : 1° contre la guerre de Syrie ; 2° contre le rappel au corps le 20 avril des permissionnaires libérables le 7 mai ; 3° contre la mise en liberté provisoire sous caution.

Roquebrun (Var)

26 février. — La Section approuve les résolutions du Congrès de La Rochelle, sauf sur le statut des étrangers dans la Ligue. Elle demande : 1° le rétablissement de la paix ; 2° la lutte contre la vie chère ; 3° la suppression du Sénat ; 4° une action contre le fascisme ; 5° la réhabilitation du docteur Platon.

Saigon (Indochine)

31 janvier. — Conférence publique par MM. de la Batie, Monin et des orateurs amantiles. L'auditoire proteste contre les mesures arbitraires dont est victime un compatriote et réclame le respect de la liberté individuelle et des garanties légales.

Saint-André-de-Cubzac (Gironde)

27 février. — Conférence de M. Texier.
27 mars. — Conférence de M. Saint-Paul. La Section regrette que la réforme des conseils de guerre demandée par le Congrès de La Rochelle n'ait pas été retenue par les gouvernements successifs. Elle approuve l'action du Comité Central.

Saint-Jean-de-Loans (Côte-d'Or)

27 mars. — M. Mosnat, délégué du Comité Central, fait une conférence devant 150 auditeurs.

Saint-Saulge (Nièvre)

21 mars. — La Section demande : 1° la répression des menées fascistes ; 2° la paix au Maroc et en Syrie ; 3° meilleure répartition et la non-rétroactivité des impôts ; 4° l'école unique ; 5° le vote de la loi sur les assurances sociales ; 6° la restriction des pouvoirs du Sénat.

Saint-Varent (Deux-Sèvres)

Mars. — La Section demande : 1° que les Congrès fédéraux aient lieu plus de quatre mois avant le Congrès national ; 2° que l'ordre du jour de ces Congrès soit communiqué aux Sections quatre mois à l'avance.

Sauzé-Vaussais (Deux-Sèvres)

21 mars. — Conférence publique et contradictoire devant plus de 400 citoyens, par M. L. Victor-Meurier, membre honoraire du Comité Central. Les auditeurs demandent : 1° l'assainissement financier par la reprise légale des fortunes accrues pendant la guerre et par le relèvement des impôts au prorata des ressources ; 2° l'organisation de la paix par la représentation des peuples à la Société des Nations ; 3° la révision de la constitution ; 4° une assemblée parlementaire unique, élue au suffrage universel.

Sees (Orne)

27 mars. — Devant 200 auditeurs, M. Klemczynski, délégué du Comité Central, fait une conférence sur la justice dans la démocratie.

Semur (Côte-d'Or)

1^{er} avril. — Conférence par M. Mosnat, délégué du Comité Central.

Sens (Yonne)

27 mars. — M. Bonaccorn traite de la justice fiscale.

Serquigny (Eure)

21 mars. — Conférence de M. Levasseur, président fédéral. La Section adresse à M. Malvy sa sympathie et ses vœux de prompt rétablissement.

Seurre (Côte-d'Or)

21 mars. — M. Bénielli, président fédéral, fait une conférence sur l'action de la Ligue et son but.

30 avril. — M. Mosnat, délégué du Comité Central, fait, devant deux cents citoyens, une conférence sur la Ligue contre l'injustice.

Bouk Ahras (Constantine).

30 mars. — Sous la présidence de M. Horté, la Section donne une réunion publique où M. Guernut, secrétaire général, définit par d'heureux exemples le but de la Ligue et répond à des questions sur la réforme de l'indigénat, le temps de service des indigènes et la mise en surveillance.

Tebessa (Constantine)

31 mars. — Un modeste employé des postes qui a recomposé la Section de Tebessa avec l'élite de la population européenne et indigène, préside la conférence de M. Henri Guernut sur l'action passée et présente de la Ligue. Avant peu, la Section complètera plus de cent adhérents.

Terray (Ain)

30 mars. — La Section félicite le Comité Central pour son action. Elle demande : 1° la paix au Maroc et en Syrie ; 2° la suppression des conseils de guerre ; 3° la repression des menées fascistes.

Tourcoing (Nord)

28 février. — M. Paillet, traite de la politique du pétrole.

Tourcoing (Orne)

21 mars. — Conférence de M. Klemczynski, délégué du Comité Central. Le Section demande : 1° la suppression des conseils de guerre ; 2° la repression des menées fascistes et cléricales ; 3° l'école unique ; 4° la paix au Maroc et en Syrie ; 5° l'assainissement financier et la justice fiscale.

Trèves (Allemagne)

15 mars. — La Section demande : 1° un congé annuel de 30 jours pour le personnel civil de l'armée rhénane ; 2° la suppression des Conseils de guerre ; 3° une commission d'enquête mi-civile, mi-militaire pour établir les responsabilités des nombreux décès militaires à Trèves. Elle renouvelle ses vœux du 1^{er} octobre 1925 et du 18 janvier 1926 qui demandaient « que le personnel civil à la suite de l'armée, bénéficie des mêmes faveurs que les militaires de cette même armée ».

Troyes (Aube)

22 mars. — La Section décrie les procédés réactionnaires et assure M. Malvy de sa sympathie et de son estime.

Vailly (Aisne)

23 mars. — La Section demande : 1° la surveillance des menées fascistes ; 2° la suppression des Conseils de guerre ; 3° l'école gratuite avec réfection ; 4° la revision de l'affaire Platon ; 5° le renvoi de l'augmentation demandée par les parlementaires après la fin de la crise financière et l'interdiction du cumul de leur mandat et de fonctions dans les sociétés financières ; 6° la paix en Syrie et au Maroc ; 7° le développement de l'œuvre de Locarno.

Vals-Labegude (Ardèche)

27 mars. — La Section exprime sa sympathie à la Ligue allemande et compte sur l'entente des peuples pour instaurer la paix. Elle demande : 1° l'interdiction dans les écoles de leçons d'histoire prêchant la haine ; 2° la suppression des conseils de guerre.

Vias (Hérault)

24 mars. — La Section demande : 1° la réforme de l'enseignement ; 2° la lutte contre le fascisme par la réalisation des promesses du 11 mai 1924.

Vibraye (Sarthe)

26 mars. — Conférence par MM. Chapron et Geneslay sur l'activité de la Ligue, l'école démocratique et l'organisation de la paix.

Villefranche (Rhône)

20 mars. — Conférence de M. Victor Basch, vice-président de la Ligue, devant 500 citoyens. L'auditoire demande : 1° la dissolution des organisations fascistes ; 2° l'union des gauches contre le fascisme ; 3° la paix au Maroc et en Syrie et la libération des victimes de la repression ; 4° la préparation de la grève générale en prévision d'un coup d'Etat fasciste.

Wassigny (Aisne)

23 mars. — La Section demande : 1° la suppression des conseils de guerre ; 2° la paix au Maroc, basée sur l'équité.

NÉCROLOGIE**M. Lucien Herr**

Nos lecteurs ont appris la mort de notre collègue, M. Lucien HERR, membre honoraire du Comité Central, de qui les obsèques ont été célébrées à Grosrouvre (Seine-et-Oise), le 20 mai 1926.

Ils liront avec intérêt les lignes émues que lui a consacrées notre collègue M. A.-Ferdinand HÉROLD, vice-président de la Ligue.

Un ancien élève de l'École Normale qui a, depuis longtemps, abandonné l'Université et qui s'est acquis quelque réputation comme poète et comme auteur dramatique me disait un jour : « C'est Lucien Herr qui a formé ma conscience ». Nombreux sont les hommes qui pourraient tenir le même langage.

Lucien Herr était devenu, très jeune encore, bibliothécaire de l'École Normale, et, tout de suite, sa ferme et droite intelligence lui avait valu un ascendant singulier sur des étudiants dont il était à peine l'aîné. Les Normaliens, d'ailleurs, n'étaient pas seuls à l'écouter : il ne refusait à personne le bienfait de ses conseils.

Il avait été secrétaire de la *Revue de Paris*, au temps où Ernest Lavisse et Louis Ganderax en étaient les directeurs, et il avait contribué à l'éclat de la publication. Plus tard, il avait assisté Jaurès lors de la fondation de l'*Humanité*, et il avait pris une part très active à la rédaction du journal : il y avait donné de précieuses notes sur la politique étrangère.

Dès l'origine de l'affaire Dreyfus, Lucien Herr s'était rangé parmi ceux qui luttaient pour le triomphe de la justice et de la raison. Il fut des premiers à reconnaître combien était nécessaire le groupement des hommes qui défendaient le droit. Il était présent aux réunions où l'on décida de créer notre Ligue, et, quand elle fut régulièrement constituée, il devint membre du Comité Central.

Il l'avait quitté parce que les travaux divers auxquels il s'adonnait ne lui permettaient pas d'y être assidu, et il n'eût pas compris que l'on acceptât une charge sans en accomplir tous les devoirs. Mais il n'avait jamais cessé de suivre avec une ardente sympathie nos efforts vers le mieux, et nous fûmes heureux de pouvoir un jour le remercier de ses longs services en l'élevant membre honoraire du Comité.

La Ligue gardera toujours le souvenir ému de Lucien Herr, qui fut un des plus honnêtes parmi les hommes honnêtes de l'époque où nous vivons.

A.-FERDINAND HEROLD.

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Adresse Télégraphique : DROITHOM-PARIS

CHÈQUES POSTAUX : C/C 21.225. PARIS

Le Gérant : Henri BEAUVOIS.



Imp. Centrale de la Bourse
117, Rue Réaumur
PARIS